Territoires multiples : discours politiques, discours identitaires
(TeMAES II)
édité par Stefania De Vido, Arianna Esposito, Airton Pollini, Clémence Weber-Pallez

Aménagements de la ville et de la *chôra* : les territoires de l'agentivité en Carie, IVe-Ier s. av. J.-C.

Gabrièle Larguinat-Turbatte
Université Bordeaux Montaigne, France

Abstract Dans cet article, nous proposons d'appliquer la théorie anthropologique du réseau de l'art élaborée par A. Gell aux édifices et aux aménagements de la ville et du territoire réalisés en Carie entre le IVe et le Ier s. av. J.-C. Les interactions entre les acteurs impliqués dans la construction d'un édifice apparaissent comme l'un des éléments des processus de territorialisation des communautés locales et des pouvoirs dominants. Dégager les différentes dimensions de leur agentivité conduit à une meilleure compréhension des rapports de pouvoir et de domination et montre comment s'opère la spatialisation de l'identité.

Keywords Agentivité. Carie. Territoire. Cité. Ville.

Sommaire 1 Introduction. – 2 La théorie anthropologique de l'art d'Alfred Gell appliquée aux aménagements de la ville et du territoire dans la Carie antique. – 3 Relations entre communautés locales et régionales et territoires de l'agentivité. – 3.1 Dans les territoires sous influence rhodienne. – 3.2 Agentivité et territorialisation des Milésiens et des Pidaséens. – 4 Agentivités croisées des communautés locales et des souverains (IVe-Ier s.). – 4.1 Les Hécatomnides, la *syngénéia* de Pelekos et la monumentalisation du sanctuaire de Sinuri. – 4.2 L'agentivité fluctuante des aménagements urbains dans les fondations dynastiques ou royales. – 4.3 La palestre de Théangéla dans le dialogue entre la cité et le roi. – 5 L'agentivité des cités et du pouvoir romain de la République à l'Empire. – 5.1 Des rôles d'agent et de patient changeants à Alabanda. – 5.2 L'agentivité impériale directe et indirecte à Tralles. – 6 Bilan et perspectives de recherches.

Edizioni Ca'Foscari

Antichistica 47
e-ISSN 2610-8291 | ISSN 2610-8801
ISBN [ebook] 979-12-5742-078-9 | ISBN [print] 979-12-5742-079-6

Peer review | Open access
Submitted 2025-04-30 | Accepted 2025-09-24 | Published 2026-10-20
© 2026 Larguinat-Turbatte | CC BY 4.0
DOI 10.30687/979-12-5742-078-9/009

1 Introduction

Les aménagements réalisés dans la ville et dans la *chôra* des cités sont des éléments de définition du territoire. Dans la Carie de Mausole à celle d'Auguste, on s'intéressera principalement aux édifices publics, aux sanctuaires et aux infrastructures aménagés par les communautés locales ou les pouvoirs dominants. Dans ces territoires aux limites changeantes, les constructions seront considérées comme des termes d'un dialogue entre les différents acteurs grâce à l'identification de l'agentivité de chacun.[1] Les réseaux d'agentivités qui pourront être mis en évidence contribueront à la compréhension de la territorialisation à l'œuvre en Carie entre le IVe et le Ier s.[2] Telle qu'elle est définie par les géographes, la territorialisation est un processus par lequel un individu ou un groupe s'approprie un espace qui devient territoire.[3] Ce processus fait émerger le territoire, le fait exister ou se maintenir.[4] Le territoire et sa formation ont une composante identitaire forte.[5] Pour la géographie sociale et culturelle en effet, le territoire est « une portion d'espace clairement identifiée, ressource et produit à la fois d'un processus d'identification et parfois d'appropriation plus ou moins exclusive » (Debarbieux 2009, 20).[6] L'inscription de l'identité dans l'espace est l'une des composantes de la territorialisation.[7]

En l'inscrivant dans l'espace, la notion d'agentivité[8] nous a parue pertinente pour percevoir cette territorialisation et ainsi révéler certaines dynamiques du pouvoir en Carie. Nous proposons d'appliquer aux édifices et aux aménagements de la ville et du territoire la théorie anthropologique du réseau de l'art (*Art Nexus*)

1 J'adresse mes remerciements à A. Esposito, A. Pollini et Cl. Weber-Pallez pour leur invitation à présenter mes travaux à la journée d'études *Territoires multiples des cités grecques* tenue à l'École Française d'Athènes en juin 2021 ; pour les informations partagées à A. Esposito, H. Bulut et aux relecteurs anonymes de cette contribution.

2 Sauf mention contraire, toutes les dates s'entendent avant notre ère.

3 Voir Debarbieux 1995, 107. Dans la France actuelle, dans le cadre de la politique de décentralisation et d'aménagement du territoire, la territorialisation désigne une autre réalité : la prise de décision à l'échelle régionale au plus près des « territoires » et non par l'État seul, voir Faure, Négrier 2019. Sur la place du territoire dans les études historiques, voir Borello, Pollini 2019.

4 Voir UMR PACTE 2009, 12.

5 Voir Ripoll, Veschambre 2006, 300.

6 Sur la place du territoire dans les études historiques, voir Borello, Pollini 2019.

7 Sur l'identité carienne, voir par exemple Hellström 2009 ; Prost 2013 ; Henry 2013 ; 2021 ; Delrieux 2021. Dans l'Asie Mineure du IIIe s., voir Capdetrey 2022, 390-404. La question de l'hellénisation et des contacts culturels ne sera pas abordée ici. Voir Debord 2005 (pour la Carie) ; Dan, Queyrel 2014 (sur ces concepts).

8 Présentation synthétique de l'utilisation du mot et du concept d'*agency* ou agentivité dans les sciences sociales dans Brouillet, Buccheri 2019, 7-9.

élaborée par A. Gell et qui sera exposée plus loin. Dans *L'art et ses agents. Une théorie anthropologique,* il attribue aux œuvres d'art une agentivité propre, révélatrice d'un réseau de relations entre acteurs humains et non humains.[9] Plus généralement l'agentivité suppose l'existence d'une relation, d'un dialogue et partant, d'une forme de langage.[10] Cette étude mobilisera ainsi des concepts issus de l'anthropologie et de la géographie pour affiner la compréhension du dialogue entre les acteurs au travers d'édifices ou d'aménagements.

Le cadre régional de la Carie, avec ses organisations territoriales diverses et son histoire complexe, permettra de mettre en évidence une grande variété de situations. Entre le IVe et le Ier s.,[11] les organisations politiques communautaires que sont les *koina* continuent d'exister à côté des cités de modèle grec **[fig. 1]**.[12] Les établissements de Carie sont confrontés à des pouvoirs dominants plus au moins lointains et actifs sur leur territoire. La domination achéménide du IVe s. est relayée par les Hécatomnides[13] qui sont remplacés par les souverains et les dynastes macédoniens.[14] Ces derniers ont généralement favorisé l'expansion du modèle de la *polis* tout en s'appuyant sur les *koina*. Rhodes a quant à elle entamé son expansion vers la Carie méridionale dès le IVe s. : elle y étend peu à peu sa domination sur des cités et *koina* dont certains sont intégrés à sa Pérée sous forme de dèmes. Enfin, Rome s'implante progressivement après 188, mais les interventions du pouvoir romain dans le territoire des établissements cariens demeurent marginales, y compris sous Auguste.

Les aménagements réalisés durant cette période sont principalement connus grâce aux vestiges archéologiques et aux décrets et dédicaces émanant des acteurs locaux. Rares sont les faits attestés à la fois par les sources écrites et archéologiques : le plus souvent les premières ne peuvent être associées aux édifices concernés tandis que le secondes permettent rarement des datations précises. Néanmoins plusieurs exemples significatifs permettent

9 Voir Gell [1998] 2009. Présentation détaillée, voir *infra*.

10 La dimension relationnelle de l'agentivité est rappelée par Fornel (2013, 10). Sur les liens entre agentivité et langage, voir en premier lieu Vernant 1975 et la présentation synthétique par Brouillet, Buccheri (2019, 18, avec références).

11 Sur l'histoire de la Carie hellénistique, voir Bresson 2020.

12 Voir Wehrli 1968 ; Debord 2003a. Sur les *koina*, voir *infra*.

13 Voir Carstens 2009 ; Henry 2017, 550 ; 2021, 72.

14 Alexandre ne paraît pas avoir eu de rôle majeur dans les aménagements réalisés en Carie. Plusieurs de ses initiatives ont été mises en œuvre ou achevées par les Diadoques ou durant l'époque hellénistique (Antigoneia devenue Alexandrie de Troade, voir Strab. 13.1.26 et 13.1.33 ; Wehrli 1968, 86 ; Smyrne, voir Paus. 7.5.2 et Strab. 14.1.37). Peu d'édifices peuvent être attribués avec certitude à Alexandre. L'un d'eux est le temple d'Athéna Polias à Priène, achevé à l'époque augustéenne (voir *IPriene*^{2} 149 ; Koenigs 2015).

de mieux comprendre l'agentivité déployée dans les villes et les campagnes de Carie.

Nous exposerons dans un premier temps la théorie anthropologique de l'art d'A. Gell telle qu'elle peut être appliquée aux aménagements de la ville et du territoire. Seront ensuite explorées les relations entre les communautés locales et régionales pour identifier les territoires de l'agentivité perceptibles au travers des constructions entreprises par ces communautés. Puis la réalisation d'aménagements dans les territoires dominés par des dynastes et des souverains pourra être considérée comme l'expression de l'agentivité de ces derniers et des communautés locales, ces édifices ayant eux-mêmes une certaine capacité d'agir. Enfin, l'étude de l'agentivité des cités et du pouvoir romain au travers des constructions permettra de mettre en évidence des rôles d'agent et de patients changeants au fil du temps.



Figure 1 Carte de la Carie (G. Larguinat-Turbatte)

2 La théorie anthropologique de l'art d'Alfred Gell appliquée aux aménagements de la ville et du territoire dans la Carie antique

La réflexion qui suit s'inspire des relations proposées par Alfred Gell dans sa théorie anthropologique de l'art.[15] Pour mettre en évidence l'agentivité des individus et des objets, il distingue l'agent (celui qui agit)[16] et le patient (celui qui « subit ») et dégage différentes catégories d'agents et différents niveaux d'agentivité.[17] Il propose une représentation graphique pour donner à voir les relations entre l'agent et le patient qui peut être simplifiée ainsi :

agent (A) ➡ patient (P)

Il existe une grande variété de relations entre agents et patients. A. Gell précise en outre qu'il existe des agents et des patients primaires et secondaires dans le cadre de « transactions médiatisées par l'art » (Gell [1998] 2009, 48). Les relations ou transactions entre agents et patients primaires peuvent se déployer « par l'intermédiaire d'agents et de patients secondaires ou dérivés, à savoir les indices qui sont des objectivations d'agentivité » (Gell [1998] 2009, 27). A. Gell représente ces relations ainsi :

agent primaire ➡ (patient secondaire → agent secondaire) ➡ patient primaire[18]

Les relations hiérarchiques plus complexes entre agent et patient peuvent être schématisées comme suit :

[[agent 1-A] → agent 2-A] → indice-A] ➡ destinataire-P[19]

La théorie du réseau de l'art d'A. Gell « est une théorie des relations sociales axée autour des œuvres d'art, ou des indices » (Gell [1998] 2009, 33). Appliquée à l'étude des aménagements, elle permet de

15 Voir Gell [1998] 2009.

16 « On appelle agent celui qui a la capacité d'initier des événements causaux dans son entourage, et dont la cause ne peut être attribuée à un certain état de l'univers physique, mais seulement à une certaine catégorie d'états mentaux, à savoir les intentions » (Gell [1998] 2009, 24).

17 Gell ([1998] 2009, 26) distingue les « agents primaires » que sont les êtres intentionnels des « agents secondaires » que sont les objets ou artefacts.

18 48. La flèche grasse (➡) désigne « la relation entre l'indice-agent et le patient primaire » et la flèche fine (→) « les relations agent/patient subordonnées » (63).

19 63. Ici l'indice « sert de médiation à d'autres types d'agentivité qui s'exercent sur le patient/destinataire ».

mieux rendre compte des relations entre les différents acteurs et de décomposer les rôles de chacun, l'édifice constituant un média ou un indice[20] de l'agentivité des acteurs que sont les individus, groupes, communautés locales ou pouvoirs dominants. Dans le cadre de la présente étude, elle permet de mettre en évidence les réseaux d'acteurs[21] et les agentivités multiples[22] concourant à la réalisation d'un aménagement ou à la construction d'un édifice, ces derniers étant eux-mêmes porteurs d'une forme d'agentivité. En effet, par le phénomène de l'abduction de l'agentivité décrit par A. Gell, l'indice porte en lui l'agentivité du ou des agents impliqués dans son existence.[23] L'indice, ici l'édifice ou l'aménagement, est lui-même un véritable agent dit secondaire, car il a une réelle capacité d'agir même si celle-ci n'est possible que parce qu'il existe des agents primaires (ici le plus souvent le commanditaire). L'agentivité des édifices et des aménagements est toutefois difficile à percevoir au travers des sources disponibles. Ainsi, s'il nous semble que l'identification des différents acteurs et de leur agentivité permet d'apporter un éclairage nouveau sur le dialogue entre les pouvoirs, cette étude demeure une esquisse visant à explorer l'intérêt de l'application de la théorie du réseau de l'art à notre objet d'étude.[24] Bien qu'elle ouvre un certain nombre de perspectives, elle ne peut être pleinement déployée, notamment en raison des spécificités de l'histoire ancienne et de ses sources.

On l'a dit, les édifices et les aménagements urbains ou du territoire, considérés comme les éléments d'un dialogue entre les différents acteurs, sont très rarement perceptibles à la fois par les sources écrites et archéologiques. L'enjeu est notamment de pouvoir identifier le commanditaire (qui n'est pas nécessairement l'agent primaire). C'est l'une des limites de cette approche qui ne donne qu'une image partielle des faits.[25] En présence d'inscriptions mentionnant un dynaste ou un souverain, le risque peut être d'exagérer une vision centralisatrice du pouvoir par rapport à l'agentivité locale.

20 29, 83.

21 La théorie de l'acteur-réseau (*actor-network-theory*) est développée par B. Latour dans une approche sociologique (2005 ; au sujet des objets capables d'action, voir 63-86) (présentation synthétique dans Brouillet, Buccheri 2019, 16).

22 20.

23 Voir Gell [1998] 2009, 17-20.

24 De nombreuses thématiques restent à explorer comme les bâtiments considérés comme des éléments d'un langage ou sur l'importance des cadres sociaux, politiques ou culturels.

25 Sans trace du processus de décision il est difficile de distinguer les différentes agentivités et l'appréciation du rôle de certains agents peut être biaisée. À Théangéla par exemple, seules des hypothèses peuvent être émises à partir de la dédicace de la palestre (voir *infra*). Sur l'élaboration des décrets dans la Carie hellénistique, voir Bernini 2023, 23-129.

Les sources écrites révèlent en réalité que la construction d'édifices et d'aménagements relève le plus souvent des communautés civiques. Les aménagements urbains dont on conserve la trace et attribuables sans doute possible à la cité concernent principalement le centre de la ville (au sens géographique d'espace qui concentre les activités, les lieux de décision et de rencontre). Les décisions de la cité portent sur l'aménagement de sanctuaires urbains ou d'infrastructures urbaines (rues, escaliers, installations hydrauliques). Les aménagements réalisés dans la *chôra* paraissent plus rares : soit il y a effectivement moins d'aménagements dans le territoire, soit la cité ne les fait pas connaître par l'épigraphie. Les deux phénomènes peuvent coexister et les *chôrai* demeurant peu étudiées, l'archéologie a livré peu d'aménagements susceptibles d'être attribués aux cités. Par ailleurs dans les territoires civiques micrasiatiques qui ont fait l'objet de prospections hors de Carie, ce sont principalement des établissements agricoles qui ont été identifiés et datés. [26] Les sources font rarement état de l'implication directe des dynastes, souverains ou empereurs.[27] Quand le commanditaire n'est pas identifié de manière certaine, les attributions peuvent être abusives et doivent rester hypothétiques, raison pour laquelle de nombreux sites d'un intérêt certain ont été écartés de cette étude.[28] De plus, les périodes de domination étant parfois courtes, en l'absence de sources écrites il est le plus souvent difficile d'attribuer des aménagements à un commanditaire précis.[29]

3 Relations entre communautés locales et régionales et territoires de l'agentivité

Pour explorer les territoires de l'agentivité en Carie nous partirons de l'échelle locale et régionale afin d'examiner les relations entre les communautés cariennes telles qu'elles peuvent être perçues au travers d'édifices et d'aménagements. *Poleis*, dèmes et *koina* et leurs habitants déploient leur action dans les centres urbains, les sanctuaires et certains lieux de leur territoire. Leur degré d'indépendance conditionne leur liberté d'action et dans tous les cas les acteurs conservent un réel pouvoir de décision. L'époque

26 Par exemple dans la *chôra* de Pergame, voir Zimmermann, Güler, Matthaei 2015.

27 Voir *infra*, note 117.

28 C'est notamment le cas de sites récemment fouillés ou en cours d'étude des *chôrai* civiques comme les petits établissements de Belentepe (au nord de Kéramos, voir Savran 2019, avec références antérieures) ou de Karapınar (entre la vallée du Marsyas et de l'Harpasos, voir Henry 2012).

29 Les attributions sur critères architecturaux doivent rester prudentes et mesurées (sur les fortifications hécatomnides, voir Pimouguet-Pédarros 2013 ; propositions de Cavalier, Des Courtils (2021) concernant l'évergétisme lagide).

hellénistique étant le temps de l'expansion de cités puissantes aux dépens de leurs voisines moins dynamiques,[30] cette approche peut contribuer à déterminer différents degrés d'autonomie ou de sujétion.

3.1 Dans les territoires sous influence rhodienne

L'extension et la nature de la domination rhodienne varient au cours du temps entre le IVe et le Ier s. Les territoires continentaux sous influence rhodienne comprennent des communautés de statut varié avec une grande amplitude d'autonomie : la Pérée rhodienne (Pérée intégrée et Pérée sujette) et les cités détenues par Rhodes (Caunos et Stratonicée).[31] On s'intéressera ici aux dèmes de la Pérée intégrée, aux *koina* sous influence rhodienne et aux communautés de la Pérée sujette. L'examen des constructions et aménagements décidés par Rhodes ou par les communautés locales révèle des territoires clairement délimités dans lesquels la capacité d'agir des différents acteurs se trouve circonscrite.

3.1.1 Les décisions des dèmes de la Pérée rhodienne intégrée

Dans la Chersonèse de Carie [fig. 1], les dèmes de la Pérée rhodienne intégrée connaissent un certain degré d'autonomie. Leurs citoyens peuvent voter des décrets et des souscriptions comme le font ceux des cités, mais la mention du prêtre d'Hélios rappelle aux démotes leur soumission à Rhodes. Toutefois les décisions de construire des édifices portent uniquement sur le sanctuaire du dème. Cette spécificité peut être liée au hasard des sources ; elle peut aussi montrer que les dèmes ne conservent leur capacité d'action qu'en matière d'aménagements religieux. Ils ne seraient pleinement maîtres de leur territoire que dans ce domaine, les autres lieux de la vie locale relevant peut-être de l'autorité rhodienne. Les textes conservés datent du IIIe s. À Thyssanonte, une souscription publique est lancée pour construire le sanctuaire d'Athéna.[32] À Syrna, le dème recourt au même mode de financement pour construire le sanctuaire d'Asclépios et peut-être une stoa.[33] Enfin à Phoinix, probable centre

30 Voir Gauthier 2011a.

31 Sur la Pérée rhodienne, voir Fraser, Bean 1954 ; Reger 1999 ; Gabrielsen 2000 ; Carusi 2003 ; Bremen 2008. Les sources font défaut pour les cités de Caunos et de Stratonicée de Carie pour les domaines concernés par notre étude.

32 Il s'agit peut-être de la déesse rhodienne Athéna Lindia, voir Bresson 1991, 122 (ca. 300-201).

33 58-9 (entre ca. 250 et 101).

du dème des *Tlôiois*, une souscription publique mentionne le don d'un terrain et des dons d'argent destinés à financer la construction du temple de Dionysos, peut-être à l'occasion de l'institution d'un culte public du dieu.[34] La souscription fait suite à un décret du dème de construire le temple durant une période de prospérité qui commence au IIIe s. et qui voit la population augmenter fortement.[35]

3.1.2 Les décisions des *koina* sous influence rhodienne

Les *koina* de Carie sont tantôt des organisations supra-civiques rassemblant plusieurs cités, tantôt des organisations communautaires constituées par un ou plusieurs établissements n'ayant pas le statut de cité ou l'ayant perdu.[36] Ce dernier type est caractéristique de la Carie, dans le contexte de la domination rhodienne particulièrement. Au nord du Golfe céramique [fig. 1], les *koina* cariens sous influence rhodienne (et à certains moments de leur histoire inclus dans la Pérée sujette) paraissent avoir conservé une certaine autonomie. Contrairement aux dèmes de la Pérée intégrée, leurs décisions portent sur différents types d'aménagements apparemment répartis sur l'ensemble du territoire du *koinon* : la territorialisation y est plus libre et plus active. Le site de Yeşilyurt, centre de la communauté de Pisyè, a livré une souscription publique des *Pisyètai* et *Pladaseis* unis aux *Pisyètai* pour la construction de *néôria* (loges à bateaux) datée par la paléographie de 275-226 :

[ο]ΐ̈δ̣ε [- -]
ἐπαγγειλάμενοι τ[ῶ]ι δ̣ῆ̣μωι [-εἰς τὴν]
[τῶ]ι̣ νεωρίων κατασκευὴν Δ[- - - - - - καὶ βουλόμενοι φανερὰν]
4 Ποιεῖν ἣν ἔχο̣υσιν αἵρεσιν εἰς ++[- - - - - - - - - - - - - - - - - - -καὶ τὸ πλῆ]-
θος τὸ Πισυητῶν καὶ Πλαδασέ[ων τῶν μετὰ Πισυητῶν ἔδωκαν]
χ̣ρήματα δωρεάν· *vacat*
[suit la liste des donateurs][37]

34 149 (ca. 255-226). L'inscription est gravée sur une stèle taillée dans le rocher. Son emplacement pourrait correspondre à celui du sanctuaire qui pourrait être situé sur l'une des terrasses orientales de l'acropole, voir Yaman 2022, 106, dont l'équipe a revu la stèle. Sur l'histoire de Phoinix, voir Hiller von Gaertringen 1902 ; Yaman et al. 2022, 188-90.

35 189. Cette prospérité est notamment visible sur le territoire du dème qui se couvre d'un réseau d'établissements agricoles et artisanaux (2022 ; 2023, 189-90).

36 Sur ce type d'organisation, voir Debord 2003a ; Parker 2018, 31-5.

37 Debord, Varinlioğlu 2001, n° 1, l.4 : 2 lettres non identifiées notées ++. Les *néôria* n'ont pas été retrouvés.

> Ceux dont les noms suivent, qui --- ont fait la promesse au peuple --- pour la construction des *néôria* --- [et qui veulent rendre manifeste] quelle est leur règle de conduite envers --- et envers la population des *Pisyètai* et des *Pladaseis* [unis aux *Pisyètai*, ont versé] en don les sommes de[38]

Ces *néôria* devaient vraisemblablement être construits dans la baie d'Akbük[39] qui constitue un abri naturel sur la rive nord du golfe Céramique. Environ 2 talents sont versés par une soixantaine de donateurs sur une somme totale ayant pu atteindre 6 à 10 talents.[40] Il devait s'agir de *néôria* de taille modeste correspondant aux moyens et aux besoins du *koinon*. Cette décision repose sur des motivations économiques et militaires : en aménageant le port du *koinon*, ses membres se dotent d'infrastructures favorisant les échanges commerciaux et protégeant les *Pisyètai* et les *Pladaseis* des dangers venant de la mer. Cette entreprise a aussi une dimension politique : elle contribue à renforcer la cohésion à l'intérieur du *koinon* tout en étant une manifestation de cette cohésion, mise en évidence par le processus de décision. Il s'agit en effet d'un décret et d'une *épidosis* rassemblant plus de 60 contributeurs issus des communautés constituant le *koinon*.[41] Néanmoins cette souscription est organisée dans le contexte de la domination rhodienne ou d'une domination royale.[42] Le pouvoir dominant trouve aussi intérêt à la construction de *néôria* qu'il pourra utiliser en cas de besoin. Au IIe s. où la domination rhodienne est assurée, les navires rhodiens ont pu vraisemblablement utiliser les *néôria* construits au IIIe s.[43]

38 Voir Bresson *in* Debord, Varinlioğlu 2001, 97.

39 Voir Debord, Varinlioğlu 2001103.

40 104.

41 99. Neuf communautés sont connues grâce à l'« ethnique » des donateurs : les *Pistianoi*, les *Kelimareis*, les *Kemèseis*, les *Tomosimpteis*, les *Lôndokômètai*, les *Leukoideis*, les *Kolôneis*, les *Pladaseus* et les *Hytarmeus*.

42 102. Le début de la domination rhodienne sur la région de Pisyè et de Pladasa n'est pas précisément daté (peut-être dès le milieu du IIIe s. : [103]).

43 104.

3.1.3 Les aménagements réalisés par le pouvoir rhodien à Loryma et Idyma

Dans les cités de Loryma et Idyma, plusieurs aménagements – principalement défensifs – paraissent pouvoir être attribués à Rhodes. Loryma est située dans la Pérée sujette, au sud de la Chersonèse de Carie. Elle constitue un point stratégique pour la défense de Rhodes qui la domine à partir du milieu ou de la fin du IVe s.,[44] par l'intermédiaire d'un épistate (attesté au IIIe s.).[45] Au plus tard dans la deuxième moitié du iiie s., les Rhodiens construisent une forteresse à l'entrée de la baie de Loryma et à un peu plus d'1 km de la ville préexistante. Elle protège leur base navale et leurs *néôria* probablement datables du début du IIIe s.[46] Le processus de territorialisation des Rhodiens à Loryma revêt en premier lieu une dimension militaire avec la construction des *néôria* et de la forteresse. Elle est indissociable de l'intérêt premier que trouvent les Rhodiens dans la domination de Loryma : le renforcement de leur réseau défensif associé à des préoccupations commerciales. L'appropriation du territoire par les Rhodiens est aussi plus individuelle, par la pratique religieuse. Les soldats de la garnison rhodienne établissent en effet des cultes à l'intérieur de la forteresse dont les remparts sont gravés de plusieurs dédicaces.[47]

Au nord de la Chersonèse de Carie, à Idyma, une dédicace du Ier s. relate qu'un stratège rhodien a fait réaliser des travaux dans le territoire de la petite cité du fond du golfe Céramique :

[----------].ένωγο[ς-------]
[στραταγ]ήσας ἐκ πάντων κατὰ χώ[ραν]
ν. καὶ *ν.*
4 [θ?]ε̣ματοποήσας τὰς γεφύρας καὶ
κατασκευάξας τὰς ὁδούς·

44 Voir Blümel 1991, 1-20 (milieu IVe s.) ; Held, Berger, Herda 1999, 164 (fin IVe s.).

45 Voir Held 2003, n° 2A, 3 ; Blackman 2010, 387.

46 Voir Held, Berger, Herda 1999, 165-77, 181-90. Les six *néôria* aménagés au sud de la ville sont connus grâce aux mortaises servant à l'encastrement des poutres de la toiture visibles dans la paroi rocheuse. Des analyses géomagnétiques ont permis de déterminer leur implantation. Ils pouvaient accueillir 12 navires, voir Held 2006, 191-4 ; 2009, 126-9 ; Blackman 2010, 388-91.

47 Voir Bresson 1991, n° 178, 185, 186, 187 ; Held 2003, n° 1-4 ; 2010 : Zeus *Atabyrios*, Artémis, Dionysos et Cybèle dans la forteresse, *Soteira Bakchia* près des *néôria*. Le culte des *Théoi Pantes*, d'Adonis et d'Artémis *Pergaia* attesté dans la ville relève aussi probablement d'une influence rhodienne. L'association de cultes à la défense est fréquente en territoire rhodien.

ἐπιστατοῦντος ἐν Ἰδύμῳ
Θαργηλίου v Κύρνιος.
vacat[48]

[---] fils de [---énôn, qui a été stratège du territoire élu sans tenir compte de l'ordre tribal, et qui a fait renforcer (?) les ponts et construire les routes, alors qu'était épistate à Idyma Thargèlios fils de Kyrnis.[49]

La région d'Idyma est humide et marécageuse. L'aménagement de routes carrossables et de ponts s'avérait donc indispensable.[50] Rhodes pouvait ainsi mieux contrôler cet espace et les habitants d'Idyma circuler plus aisément dans leur territoire. En s'inspirant des représentations graphiques proposées par A. Gell, l'agentivité rhodienne peut être décomposée ainsi :[51]

[[Rhodes-A] → stratège-A] → ponts, routes-A] ➡ population locale-P

Rhodes, représentée par son stratège, est à l'origine des aménagements réalisés dans la *chôra* d'Idyma. Ceux-ci sont la manifestation concrète de la domination rhodienne et entrent dans le processus de territorialisation rhodien : la puissante cité a le pouvoir de réaliser des travaux sur un espace dont elle a pris possession politiquement et militairement. Sur ce territoire qui est à la fois celui des Idyméens et des Rhodiens, elle se montre capable de mobiliser les moyens financiers et techniques nécessaires, légitimant ainsi sa domination aux yeux de la population locale qui, en utilisant les ponts et les routes au quotidien, peut avoir une perception positive de cette domination. Ces aménagements favorisent aussi les échanges commerciaux dont bénéficient directement les habitants tout en servant les intérêts rhodiens.[52]

48 Voir Debord, Varinlioğlu 2001, n° 69. *Ed. pr. IK*, 38-Peraia, 601: l.2 : κατὰ χ[------] (W Blümel). Restitution prudemment proposée par A. Bresson (Debord, Varinlioğlu 2001, 196)

49 Voir Bresson *in* Debord, Varinlioğlu 2001, 195.

50 Voir Debord, Varinlioğlu 2001, 197-8.

51 Cette formule s'inspire de celle présentée par Gell ([1998] 2009, 63). Le terme de population locale désigne l'ensemble des habitants d'Idyma (citoyens et non citoyens).

52 Bresson 2003, 188-91 : notamment acheminement du bois nécessaire à la construction de la flotte rhodienne.

3.2 Agentivité et territorialisation des Milésiens et des Pidaséens

En 187 ou 186,[53] Pidasa, petite cité du mont Grion, au sud-est d'Héraclée du Latmos, s'unit à Milet par une sympolitie. À cette époque, Milet est une cité attractive et l'initiative vient de Pidasa.[54] Le traité de sympolitie contient deux décisions en matière d'aménagements :

ll. 15-18 :

15 πέμπειν δὲ Μιλησίους εἰς Πίδασα τὸν λαχόντα τῶν πολιτῶν
φρούραρχον καὶ φρουρούς, ὅσους ἂν ἱκανοὺς εἶναι φαίνηται, καὶ
προνοεῖν, ὅπως τὰ τείχη ἐπισκευάζηται καὶ κατὰ χώραν μένηι, καὶ τῆς
φυλακῆς ἐπιμε-
18 λεῖσθαι, καθότι ἂν κρίνωσι συμφέρειν. κτλ.[55]

ll. 44-45 : κατασκευάσαι δὲ Μιλησίους
ὁδὸν ἐκ τῆς Πιδασίδος ζυγίοις πορευτὴν εἰς Ἰωνίαν πόλιν. κτλ.

ll. 15-18 : Que les Milésiens envoient à Pidasa le phrourarque tiré au sort parmi les citoyens et les gardes autant qu'il paraîtra suffisant. Qu'ils veillent à ce que les remparts soient restaurés et demeurent en état à travers toute la *chôra*, et qu'ils prennent soin de la garnison de la manière qu'ils jugeront avantageuse.

ll. 44-45 : que les Milésiens construisent une route praticable pour les attelages de la Pidaside à Ioniapolis.[56]

La restauration des remparts de Pidasa et de son territoire aux frais des Milésiens et supervisée par leur phrourarque permet à Milet de mieux contrôler Pidasa et son territoire et d'en assurer plus efficacement la défense. Les Pidaséens y trouvent eux aussi intérêt car ils sont mieux protégés de leur menaçante voisine Héraclée du Latmos avec laquelle Milet est aussi en conflit.[57] La route doit être construite entre la région de Pidasa et le port de Ioniapolis situé sur la côte sud du Golfe latmique, dans le territoire milésien. En facilitant l'accès à Pidasa depuis Milet, cette route a une dimension

53 *IMilet* 149 (*Milet* 6, 1). Voir le commentaire de Gauthier 2001.

54 Voir Gauthier 2001, 121-2.

55 *IMilet* 149.

56 Sartre 2003, 185-6.

57 Ces conflits sont causés par des revendications territoriales, voir Gauthier 2001, 122-4.

militaire. Elle révèle aussi des motivations économiques en favorisant l'ouverture commerciale de Pidasa. Située à l'intérieur des terres, celle-ci tire l'essentiel de ses ressources agricoles de son territoire montagneux et de domaines situés dans la plaine de l'Eurômide et gagne ainsi un débouché maritime.[58]

Ces aménagements sont réalisés dans le contexte de l'expansion milésienne et constituent la traduction matérielle de la prise de possession du territoire de Pidasa par Milet. Ils entrent dans le processus de territorialisation milésien dans un espace jusqu'ici exclusivement Pidaséen. Les agentivités milésienne et pidaséenne peuvent être représentées ainsi :

[[Pidasa-A] → Milet-A] → route, fortifications-A] ➡ Pidasa-P

La sympolitie avec Milet est souhaitée par Pidasa. La route et les remparts marquent l'appropriation du territoire de Pidasa par Milet et manifestent la suprématie milésienne qui dispose des ressources financières et matérielles et de la maîtrise technique nécessaires. Aux yeux des Pidaséens qui profitent de ces aménagements, ces travaux rendent concrète leur incorporation à la cité de Milet et justifient leur initiative : ils bénéficient de la protection et de la puissance de leur voisine.

Cette sympolitie favorise aussi l'appropriation de leur nouveau territoire par les Pidaséens :

25 δοῦναι δὲ
τὸν δῆμον τὸν Μιλησίων Πιδασεῦσιν τοῖς κατωικηκόσιν καὶ ἐνμεμε-
νηκόσιν μέχρι τοῦ νῦν χρόνου ἐμ Πιδάσοις ἢ τῆι χώραι τῆι Πιδασέωι
28 οἰκ<ή>σεις εἰς κλινῶν λόγον τριακοσίων καὶ ἐνενήκοντα.
κτλ.[59]

> Que le peuple des Milésiens donne aux Pidaséens qui ont résidé et qui sont restés jusqu'à maintenant à Pidasa et dans le territoire de Pidasa des logements jusqu'au nombre de 390 lits.[60]

Les maisons octroyées par les Milésiens aux Pidaséens permettent à ces derniers de s'établir durablement à Milet[61] et d'accentuer un processus de territorialisation qui a déjà commencé car certains

58 *IMilet* 149, ll. 18-25 et 39-44. Voir Migeotte 2001, 131-2 ; Chandezon 2003, n° 57.

59 *IMilet* 149.

60 Sartre 2003, 185-6.

61 Voir Saba 2007, 131.

d'entre eux vivent à Milet lors du vote du traité de sympolitie.[62] Ainsi les deux parties trouvent un intérêt économique et défensif. Pour Milet, la sympolitie lui permet d'étendre son territoire et de renforcer sa défense, tout en augmentant sa population et en accroissant ses revenus.[63] Les Pidaséens y trouvent eux aussi leur intérêt : la ville et le territoire sont mieux défendus par des remparts restaurés et une garnison efficace face à leurs voisins et ennemis : les Héracléotes.[64] Ils trouvent plus facilement des débouchés pour leurs productions agricoles et y gagnent aussi un meilleur approvisionnement de la cité.[65] La nouvelle route a également un rôle dans le processus de territorialisation à l'œuvre chez les Pidaséens : en établissant des liens nouveaux avec Ioniapolis, ils peuvent s'approprier cette nouvelle partie de leur territoire.

4 Agentivités croisées des communautés locales et des souverains (IVe – Ier s.)

A côté d'agentivités locales ou régionales, édifices et aménagements sont aussi au cœur d'enjeux dynastiques et royaux. Malgré la présence d'un pouvoir dominant plus ou moins proche, les communautés conservent une capacité d'agir qui a par ailleurs été bien démontrée dans d'autres domaines.[66] Trois types d'espaces permettront de mettre en évidence des agentivités multiples et changeantes : le sanctuaire de Sinuri, les fondations nouvelles d'Héraclée du Latmos et Stratonicée de Carie et la ville de Théangéla.

62 *IMilet* 149, ll. 25-8, sous-entend que des Pidaséens résident déjà à Milet.

63 Clauses sur les taxes et impôts que doivent verser les Pidaséens : *IMilet* 149, ll. 28-5, ll. 39-44.

64 Voir Gauthier 2001, 122-4.

65 Sur l'intérêt des synœcismes et sympolities pour les petites cités (qui peuvent ainsi continuer d'exister avec un certain degré d'autonomie), voir Freitag 2015 ; Schuler, Walser 2015.

66 Voir par exemple Ma 2004 ; Capdetrey 2022.

4.1 Les Hécatomnides, la *syngénéia* de Pelekos et la monumentalisation du sanctuaire de Sinuri

Le sanctuaire de Sinuri,[67] où les recherches archéologiques ont récemment repris,[68] comprend de nombreux indices de l'agentivité des satrapes de Carie et de la communauté qui le contrôle durant le IVe s., la *syngénéia* de Pelekos.[69] Dans ce sanctuaire reculé situé à 2h30 à 3h de marche de Mylasa, une inscription fragmentaire mentionne le don d'une table d'autel par Hékatomnôs fils d'Hyssaldômos et peut-être d'une porte (mais elle pourrait avoir pour origine un financement local).[70] Quelques décennies plus tard, d'importants travaux de terrassement sont réalisés. Ils s'accompagnent d'un allongement du mur de *téménos* permettant d'agrandir le sanctuaire et de la construction d'un édifice à colonnade (stoa ?).[71] Les commanditaires de ces travaux sont inconnus mais leur ampleur laisse penser qu'il doit s'agir des Hécatomnides.[72] Le nivellement du site a pour effet de faire disparaître la plupart des structures d'époque archaïque qui paraissent avoir été partiellement ruinées au moment de leur enfouissement.[73] Le hiatus documentaire entre l'époque archaïque et le IVe s. pourrait indiquer que le culte du dieu Sinuri était tombé en désuétude durant ces décennies. Il est possible que les transformations du sanctuaire accompagnent un renouveau du culte peut-être souhaité par la *syngénéia* et soutenu par les Hécatomnides.[74] Ce pourrait être aussi une initiative des satrapes.

67 Voir Devambez, Haspels 1959 ; Robert 1945 ; Pedersen 1991, 103 ; Williamson 2016 ; Ateşlier 2020.

68 Les fouilles entreprises par H. Bulut et son équipe sur l'« acropole » surplombant le sanctuaire ont révélé des structures qui pourraient avoir été occupées par la *syngénéia* contrôlant le sanctuaire (communication personnelle de H. Bulut ; publication à venir dans les actes du colloque *Karia from the late 4th century BCE to the imperial period. New data, new finds, new approaches* tenu à Istanbul en 2024).

69 Sur les entités nommées *syngénéiai*, voir Bresson, Debord 1985 ; Parker 2018, 38-41. À cette époque en Carie, la *syngénéia* est un groupe local dont la cohésion repose sur la parentèle, voir Bresson, Debord 1985, 204. Par la suite le terme désigne une subdivision de la *polis* (208-11).

70 *I.Sinuri* 76, ll. 6-9 (avant 377-376). Voir Robert 1945, 99 ; Williamson 2016, 81. L. Robert propose d'y voir la porte du temple de Sinuri mais jusqu'ici les fouilles n'ont pas mis au jour des vestiges attribuables à un temple.

71 Voir Devambez, Haspels 1959, 27-30, Williamson 2016, 82-3 ; 2021, 192-4.

72 À cette époque les ressources locales paraissent trop minces pour envisager une attribution à la *syngénéia* contrôlant le sanctuaire (sur ces ressources, voir Devambez, Haspels 1959, 5-6 ; Williamson 2021, 221-6). Parmi les travaux entrepris certains ont pu être financés par Mausole ou Idrieus et Ada (*I.Sinuri* 73 et 74).

73 Voir Devambez, Haspels 1959, 27. L'autel rupestre archaïque seul reste vraisemblablement visible à l'issue de ces transformations.

74 Les fêtes qui se tiennent dans le sanctuaire sont probablement presque exclusivement fréquentées par la population locale, voir Laumonier 1958, 179 ; Ateşlier

La représentation des relations entre les acteurs diffère selon que l'on retient l'hypothèse d'une initiative locale ou dynastique :

1) initiative locale :
[[[*syngénéia* de Pelekos-A] → Hécatomnides-A] → constructions-A] ➡ population locale-P

2) initiative dynastique :
[[Hécatomnides-A] → constructions-A] ➡ *syngénéia* de Pelekos et population locale-P

Quel que soit l'agent primaire, la *syngénéia* de Pelekos s'appuie sur les Hécatomnides pour monumentaliser le sanctuaire, accroître le prestige du dieu et la fréquentation du sanctuaire. Cela contribue à asseoir une forme de domination locale exercée par la *syngénéia* dont le centre est vraisemblablement situé sur l'« acropole » dominant le sanctuaire. Parallèlement, en construisant ces édifices, les Hécatomnides matérialisent leur bienveillance et s'approprient de manière visible le territoire de leur satrapie au moment même où leur caractère dynastique commence à s'établir. Ils s'appuient sur l'identité carienne dans toute sa complexité[75] et en favorisent l'expression dans ce sanctuaire. Ils réussissent ainsi à la spatialiser, ce qui en fait un puissant relais de leur pouvoir.[76] La capacité de la communauté locale à bénéficier du soutien des satrapes est tout autant une manifestation de sa puissance face au pouvoir dominant bien qu'elle y soit pourtant largement soumise. En effet, si les inscriptions donnent l'apparence d'une certaine autonomie,[77] le sanctuaire est aussi l'un des espaces où peut s'exprimer la sujétion aux Hécatomnides.

Les constructions se poursuivent dans le sanctuaire de Sinuri à l'époque hellénistique.[78] Bien qu'ayant une fréquentation probablement exclusivement locale, son évolution est similaire à celle de plus grands sanctuaires cariens et révèle sa pleine intégration aux réseaux des pouvoirs dominants qui se sont succédé en Carie.[79]

2020, 117 ; Williamson 2021, 207-11. Il est impossible de savoir si le renouveau du culte est dû à un mouvement spontané des populations locales fréquentant plus massivement le sanctuaire où à l'initiative de la *syngénéia* de Pelekos ou des Hécatomnides.

75 La divinité vénérée dans ce sanctuaire pourrait avoir une origine louvite, voir Ateşlier 2020, 122 tandis que des éléments culturels grecs et orientaux cohabitent, voir Henry 2021, 85-6.

76 Sur la spatialisation de l'identité, voir Di Méo 2004, 360.

77 Voir Robert 1945, 101-2 ; Williamson 2021, 229.

78 Construction d'une stoa par la *syngénéia* de Pormounos : *I. Sinuri* 9 et 10. Le plein épanouissement du sanctuaire date des IIe – Ier s., voir Williamson 2021, 218.

79 À Amyzon, l'essentiel du sanctuaire est construit dans la seconde moitié du IVe s. sous l'impulsion des Hécatomnides (voir Robert, Robert 1983, 86, 90 ; Pedersen 1991,

Points d'appui de la dynastie hécatomnide en Carie, ces sanctuaires conservent ce rôle au temps de la domination macédonienne, en particulier sous les Séleucides : Antiochos III leur accorde des privilèges[80] au cours de sa reconquête de la partie anatolienne du royaume séleucide au début du IIe s.[81]

4.2 L'agentivité fluctuante des aménagements urbains dans les fondations dynastiques ou royales

Après la mort d'Alexandre, la Carie est convoitée par les souverains macédoniens et connaît de fréquents changements politiques entre le IVe et le Ier s. Au IVe s. et au début du IIIe s., dans les cités, ces changements ont pu s'accompagner de fondations urbaines généralement entreprises lorsque les rois ou les dynastes prennent le contrôle d'un espace. Ils semblent également entreprendre de fortifier systématiquement les centres urbains qui seraient dépourvus d'enceinte.[82] Si le phénomène n'est pas propre à la Carie, les fréquents changements de maître que connaît la région rendent difficile l'identification du commanditaire des fortifications. Quoi qu'il en soit, en s'inscrivant dans la continuité de la politique de fortification de leur satrapie par les Hécatomnides,[83] rois et dynastes hellénistiques s'appuient sur la construction de fortifications pour légitimer leur pouvoir et s'approprier leur territoire.[84] Le phénomène peut être assez bien mis en évidence à Héraclée du Latmos. En 323, la ville de Latmos passe aux mains du satrape de Carie Asandros qui entreprend un synœcisme initié par un traité de sympolitie avec la

100-1 ; Hellström 2009, 273-8). Sur le sanctuaire, voir Robert 1953, 408-9 ; Robert, Robert 1983, 90 ; Herda 2020. À Labraunda, le sanctuaire est totalement façonné par les satrapes, dès Hécatomnos et principalement par Mausole et Idrieus, voir notamment Gunter 1985 ; Pedersen 1991, 101-2 et en dernier lieu Henry 2017 ; 2020. Sur les liens entre les aménagements du sanctuaire et le culte dynastique, voir Strootmann, Williamson 2020, 107-14. Sur l'action des Hécatomnides dans ces sanctuaires, voir Robert 1953, 411-412 ; Hornblower 1982, 274-95 ; 2009.

80 Lettre d'Antiochos III concernant le sanctuaire de Sinuri, voir Piejko 1990, 153-4, n° 2 et Virgilio 2010. Lettre d'Antiochos III à Labraunda : *I.Labraunda* 46. Inscription d'Amyzon associant le roi Antiochos III et son fils à l'asylie du sanctuaire, voir Robert, Robert 1983 n° 12. Voir aussi Ma 2004, 105 ; Williamson 2016, 89-90.

81 Sur les relations entre Antiochos III et les cités d'Asie Mineure, voir Ma 2004.

82 La plupart des villes cariennes sont pourvues d'une enceinte au IVe s. comme Alinda (2e quart du IVe s., voir Pimouguet-Pédarros 2010 ; Konecny, Ruggendorfer 2014) ou Bargasa, voir Debord, Varinlioğlu 2010, 137-44. Sur les enceintes urbaines au IIIe s., voir Vergnaud 2021.

83 Voir Pimouguet-Pédarros 2013.

84 Sur la continuité avec le pouvoir hécatomnide voulue par Asandros, voir Kızıl et al. 2015, 394.

cité voisine de Pidasa.[85] Le déplacement de la ville sur les bords du golfe Latmique a probablement lieu à cette époque.[86] Il s'accompagne de la construction de l'enceinte urbaine dans les années 320-290 par Asandros seul ou par Pleistarchos à partir des années 310, ou par une action successive des deux dynastes.[87] C'est un ouvrage considérable de type *Geländemauer* de 6,5 km de longueur accroché aux pentes du mont Latmos et comprenant 65 tours, 16 portes et poternes et un *diateichisma* plus tardif qui coupe l'espace fortifié en deux secteurs inégaux **[fig. 2]**.[88] La défense de la ville est complétée par un ensemble de forts érigés dans les environs immédiats.[89]



Figure 2 Héraclée du Latmos, porte à arc clavé de l'enceinte urbaine (G. Larguinat-Turbatte)

Lors de leur construction, les remparts expriment la domination du fondateur qui fortifie la nouvelle ville pour en assurer la défense

85 Voir Wörrle 2003.

86 Sur cette question, voir *infra*.

87 Voir Brun 1994, 202 ; Peschlow-Bindokat 1996, 30 ; 2000, 367. Débat sur l'attribution des fortifications rappelé dans Hüden 2021.

88 Un *Geländemauer* est une enceinte englobant les hauteurs proches de la ville et protégeant un très vaste espace. Un *diateichisma* est un rempart édifié à l'intérieur d'une enceinte destiné à diviser l'espace fortifié. Voir Hellmann 2010, 323.

89 Voir Krischen 1922 ; Adam 1982, 235-8 ; Mc Nicoll 1997, 75-81 ; Pimouguet-Pédarros 2000, 358-68.

et renforcer son contrôle du golfe Latmique et de l'accès à la Carie intérieure.[90] Par la suite, grâce à un processus d'appropriation de l'enceinte par les habitants reposant notamment sur l'organisation de la défense civique et l'entretien du rempart, l'enceinte a dû devenir un élément de l'identité des Héracléotes et contribuer à leur territorialisation dans un site nouveau.[91] Ainsi l'agentivité d'un aménagement peut être multiple au cours de son histoire : d'abord expression d'une domination extérieure, l'enceinte urbaine contribue à la spatialisation de l'identité de la population locale.

A côté des enceintes urbaines, il est difficile d'attribuer d'autres aménagements aux souverains mais dans les fondations royales, l'établissement d'une trame urbaine orthogonale dès les premiers temps de la ville est probable, comme à Stratonicée de Carie.[92] Lors de la fondation de la cité par les Séleucides au IIIe s.,[93] les nouveaux habitants (colons macédoniens et population d'origine locale)[94] ont pu découvrir la vie dans une ville organisée selon une trame orthogonale et par rapport aux éléments défensifs qui font partie des premiers aménagements urbains.[95] Tout cela contribue à l'appropriation par la population de son territoire partiellement transformé par de nouveaux cadres politiques et sociaux.[96] Les édifices érigés au fil du temps par les souverains[97] donnent aussi à la ville un paysage

90 Voir Kızıl et al. 2015, 395.

91 L'organisation de la défense civique et la structuration de l'espace urbain reposent largement sur l'enceinte urbaine comme à Stratonicée de Carie (*IStratonikeia* 1003, 1004, 1531, 1532, 1505 ; Bremen 2020a, 35-40 ; Aydaş 2023 ; Özdemir 2024, 178-81). Sur l'enceinte urbaine comme symbole de la ville et de la cité, voir Garlan 1999, 138. L'entretien du rempart incombe à la cité, par exemple à Tralles aux IIe-Ier s. (*ITralleis* 153, *ITralleis* 154).

92 Voir *infra*. Strab. 14.2.25 (C 660) ; Robert 1937, 193, note 1, 523, 534-5.

93 Antiochos Ier est l'hypothèse la plus largement retenue, voir notamment Robert 1955, 563, notes 1-2 ; Debord 1994, 120 ; Bremen 2000, 389. R. van Bremen propose plus précisément entre 268 et 261 (2020b, 8).

94 Voir Debord 2001, 157.

95 Robert 1955, 554 ; Mert 2008, 198. Sur l'organisation de la défense, voir *supra*, note 91. Sur l'enceinte urbaine, voir surtout Özdemir 2023 ; 2024. Voir aussi Bremen 2020a, 31-5.

96 Les éléments antérieurs sont largement conservés dans la nouvelle *polis* stratonicéenne, voir Bremen 2000.

97 Strab. 14.2.25 ; voir Robert 1937, 193, note 1, 523, 534-5. Les bâtiments qui ornent la ville évoqués par Strabon sont sans doute érigés au fil des années, probablement plutôt par les Séleucides après qu'ils ont fondé la cité, peut-être aussi par les Lagides qui ont pu dominer un temps Stratonicée, et enfin par Antiochos III qui tient la ville pendant une dizaine d'années. Sur l'urbanisme stratonicéen, voir Debord 2001, 158-62. Sur les différentes composantes urbaines, voir Söğüt 2023. Parmi les édifices publiés de manière synthétique dans Söğüt 2024a, voir surtout Özdemir 2024 (fortifications) ; Söğüt 2024b (*bouleutérion*) ; Durnagölü, Özdemir Candur 2024 (gymnase) ; Sezgin 2024 (théâtre). Sur le *bouleutérion,* voir aussi Bernini, Rivault 2020 ; Bernini 2023, 223.

urbain grec et contribuent à spatialiser l'identité des Stratonicéens, devenant alors autant de relais du pouvoir royal.[98]

4.3 La palestre de Théangéla dans le dialogue entre la cité et le roi

Dans les cités plus anciennes, l'agentivité royale s'exprime autrement que dans les fondations ou refondations. Dans la petite cité de Théangéla, un fragment de l'architrave d'une palestre porte la dédicace du *démos* à un roi anonyme :

1 ὁ δῆμος βασιλ[εῖ ---]
τὴν παλαίστρ[αν ---][99]

Le peuple [a consacré] la palestre [---] au roi [---]

Il s'agit là de l'une des deux seules dédicaces d'édifices émanant du *démos* et adressées à un souverain dans la Carie hellénistique. En effet dans la plupart des cas c'est à un dieu, quelquefois associé au *démos*, que sont adressées les dédicaces que portent édifices et petits monuments.[100] Le seul autre exemple attesté à ce jour est la dédicace du *démos* d'Halicarnasse d'une stoa « à Apollon et au roi [Ptolémée] » qui est vraisemblablement celle qui est érigée par la cité entre 279/278-222/221 (dont l'une des antes portait le décret de la cité fixant les modalités de financement de la construction).[101] Telle qu'elle y apparaît, l'origine des fonds est civique (emprunt public et vente de matériaux provenant d'une ancienne stoa) et même si la participation du souverain lagide est envisageable rien ne permet de l'affirmer.[102] Comme Halicarnasse, la cité de Théangéla a dû au

98 Sur la spatialisation de l'identité, voir *supra*.

99 Voir Robert 1936, 65 (inscription datée de l'époque hellénistique). Le bloc a seulement été vu par Fr. Winter et W. Judeich, voir Judeich 1887, et le bâtiment n'est pas identifié avec certitude, voir Laumonier 1933, 51-2 ; Delorme 1960, 197.

100 Par exemple dédicace d'Aristodèmos de l'architrave du *proskènion* du théâtre d'Hyllarima à Dionysos et au démos (IIe ou début du Ier s.), voir Debord, Varinlioğlu 2018, n° 22 ; dédicace de Boulakratès d'une fontaine au démos, voir Bruns-Özgan 2013, 221-3.

101 Isager 2004, n° 4a ; voir Migeotte 1984, n° 103. Le roi pourrait être Ptolémée II ou Ptolémée III, voir Isager 2004, 143.

102 L' implication royale dans la construction de gymnases est rarement certaine (Bringmann, Steuben (1995) présentent beaucoup d'attributions comme douteuses voire contestables). Parmi les bienfaits royaux en faveur du gymnase attestés en Carie : Philippe Arrhidée donne un terrain en lien avec l'érection d'une palestre à Mylasa ca. 317 (*IMylasa* 21 ; Bringmann, Steuben 1995, n° 298 E ; Capdetrey 2006, 373-5),

moins en partie financer la palestre. Dans tous les cas, par cette décision civique, les Théangéliens exercent leur agentivité vis-à-vis du souverain par l'intermédiaire de la palestre :

[[cité-A] → palestre-A] ➡ roi-P

Le sens de la dédicace diffère selon la situation de la cité au moment de la gravure. Le plus probable est qu'étant sous domination royale, c'est un moyen d'exprimer la fidélité de la cité au roi et d'obtenir ou conserver sa bienveillance, voire d'éventuels bienfaits, peut-être aussi de le remercier.

Il est possible (mais non certain) d'envisager une décision et des motifs similaires à celle de Téos dans un décret honorifique pour Antiochos III et Laodice :

ἵνα δὲ καὶ τῇ ἀδελφῇ τοῦ βασιλέως βασιλίσσῃ Λαοδίκῃ πρὸς [ταῖς]
ἄλλαις ταῖς δεδομέναις τιμαῖς ὑπάρχωσιν ἄλλαι μὴ μόνον χ[άριν]
ἔχουσαι τὴμ παραυτίκα ἀλλὰ καὶ μνήμην ποιοῦσαι τὴν εἰς τὸ[ν ἅ]-
παντα χρόνον καὶ τοῖς εἰς τὴμ πόλιν ἀφικνουμένοις τῶν ξένων [παρά]-
68 δειγμα πᾶσιν ὑπάρχον ἐμ μέσωι φαίνηται τῆς εὐχαριστίας το[ῦ δή]-
μου καὶ προσηκούσας ἑκάστοις φαινώμεθα τὰς τιμὰς φηφιζόμ[ενοι],
κατασκευάσαι τὴγ κρήνην τὴν ἐν τῇ ἀγορᾶι καὶ ἐπιμεληθῆνα[ι ὅ]-
πως εἰς αὐτὴν τὸ ὕδωρ ἀχθῇ καὶ ἀναθεῖναι τὴγ κρήνην τῇ ἀδελ[φῇ]
72 τοῦ βασιλέως Ἀντιόχου βασιλίσσῃ Λαοδίκῃ καὶ εἶναι αὐτὴν ἐπώνυμ[ον]
Λαοδίκης, κτλ.[103]

ll. 64-73 : Afin que soient également octroyés pour la sœur du Roi, la Reine Laodice, en plus des honneurs existants, d'autres honneurs qui ne rendent pas seulement grâce pour le présent, mais constituent pour toujours un mémorial, et que, pour les étrangers qui viennent dans la cité, un exemple de la gratitude du peuple soit exposé publiquement, et qu'il apparaisse que nous décrétons pour chacun les honneurs qui conviennent, que l'on fasse construire la fontaine sur l'Agora, et que l'on veille à ce que l'eau y soit amenée et que l'on dédie cette fontaine à la sœur du Roi, la Reine Laodice, qu'elle soit appelée « (fontaine) de Laodice »[104]

Ainsi à Téos, la fontaine portant le nom de Laodice érigée par la cité est un véritable « monument de l'*eucharistia* » (reconnaissance)

Antiochos III fournit de l'huile et finance une canalisation à Héraclée du Latmos entre 196 et193 (*SEG* 37, 859, bloc I).

103 *SEG* 41, 1003 (décret 2). Sur ce dossier et les relations entre Antiochos III et Téos, voir notamment Herrmann 1965 ; Giovannini 1983 ; Ma 2004, 308-21 ; Adak 2021, 253-5.

104 Traduction par J. Ouhlen *in* Debord 2003b, 306-8.

(Ma 2004, 169) de la cité suite aux bienfaits de la reine séleucide et d'Antiochos III.[105] Ce décret fait suite à un autre gravé sur le même monument honorifique[106] énonçant : « certains bienfaits grâce auxquels notre cité est parvenue au bonheur, il (Antiochos III) les accomplit, quant aux autres, il les accomplira » (*SEG* 41, 1003 (décret 1), ll. 28-9). Les Théangéliens ont pu faire de même. L'histoire mouvementée de Théangéla comprend de nombreuses occasions au cours desquelles un souverain aurait pu intervenir favorablement.[107] Il faut en tout cas voir dans cette dédicace une forme d'expression de la soumission au roi. Cité peu puissante, il est en effet peu probable qu'elle ait pu entretenir des relations d'amitié avec un roi ne la dominant pas directement comme Milet peut le faire avec les Séleucides alors qu'elle est dans la sphère de pouvoir antigonide.[108]

Parallèlement, Théangéla exerce aussi son agentivité vis-à-vis de l'ensemble de la communauté :

[[cité-A] → palestre-A] ➡ population locale-P

Elle manifeste sa capacité décisionnelle et financière à ériger la palestre et affirme une certaine liberté vis-à-vis de sa population comme du roi ou de ses représentants,[109] et ce avec éclat car c'est l'un des rares édifices de la ville à ne pas être bâti en schiste local.[110] Théangéla ayant été incorporée à Halicarnasse à deux reprises,[111]

105 Sur cette notion exprimée dans plusieurs décrets, voir Ma 2004, 138. Les dispositions pour la construction figurent dans le même texte (*SEG* 41, 1003 (décret 2), ll. 83-90).

106 Le décret est gravé sur un monument honorifique placé dans le sanctuaire de Dionysos et non sur le temple lui-même (voir Kadioğlu 2021a, 230), contrairement à la clause de gravure indiquant que le décret doit être gravé sur la parastade du *naos* de Dionysos (*SEG* 41, 1003, bloc C/D II (décret 2) ll. 105-6).

107 Sur l'histoire de la cité, voir Karla 2002 ; Robert 1936, 98-101 ; Boulay, Pont 2014, 49-54. Outre les vicissitudes de la domination dynastique ou royale, elle est touchée par un important séisme en 199/198 suite auquel elle bénéficie du soutien d'un officier royal séleucide (49).

108 Le sanctuaire d'Apollon Didyméen est le principal média des bonnes relations entretenues entre Milet et les Séleucides alors que la cité est dominée par Démétrios Poliorcète, voir Haussoulier 1900 ; Haussoulier 1902, 26 ; Müller 1976, 13-14 pour la question de la domination royale. Celles-ci s'expriment aussi au cœur de la ville par le don d'une stoa par Antiochos fils de Séleucos Ier qui porte une dédicace à Apollon de Didymes (*IMilet*, 193a, voir Schaaf 1992, 33-6 ; Bringmann, Steuben 1995, n° 281 E3). Les décrets honorifiques relatifs à cette stoa sont placés dans le sanctuaire de Didymes (*IDidyma* 479 : décret honorifique pour Antiochos ; *IDidyma* 480 : décret honorifique pour la reine séleucide Apamè).

109 Le discours des cités (dans les décrets honorifiques) est l'un des moyens d'exprimer leur autonomie et un certain degré de liberté (voir Ma 2004, 173), de même que l'octroi d'honneurs cultuels, voir Capdetrey 2022, 327.

110 Le bloc est vraisemblablement en marbre gris ou en calcaire.

111 Voir Varinlioğlu et al. 1992, 162-3 ; Descat 1997, 412 ; Gauthier in *BÉ* 2002, 392.

elle doit être particulièrement soucieuse d'affirmer son statut de *polis* à part entière. Par l'érection de cet édifice dorique, elle s'intègre pleinement dans la *koinè* architecturale hellénistique à une époque où les cités cariennes s'équipent en édifices gymniques nécessaires à l'exercice de la *paideia* grecque.[112] Initiative de la cité elle-même, celle-ci peut toutefois mieux se comprendre en considérant l'agentivité exercée par le pouvoir dominant car par cette dédicace, les Théangéliens inscrivent dans la pierre le nom du roi et rappellent à l'ensemble des habitants que la cité lui est subordonnée. C'est en effet parce qu'il y a domination royale que la cité dédie au roi cette palestre qui l'installe dans l'espace quotidien des habitants de Théangéla et qui contribue à la territorialisation de son pouvoir.

Les relations complexes entre les acteurs sont médiatisées par l'édifice. La palestre peut ainsi être considérée comme un indice (au sens donné à ce terme par A. Gell) de la domination royale. Du point de vue de l'agentivité royale, le processus peut être représenté ainsi :

[[roi-A] → cité-A] → palestre-A] ➡ population locale-P

La dédicace traduit aussi la place centrale du gymnase (ici de la palestre) dans les relations entre la cité et le souverain. Lieu d'entraînement et de formation des jeunes gens indispensable à toute cité grecque et élément de la défense civique,[113] il est de plus en plus au cœur du dialogue entre les communautés locales et le pouvoir dominant.[114] Ainsi, l'agentivité du souverain – plus rarement de Rome –[115] s'exprime de manière indirecte au travers du bâtiment qui apparaît comme un « indice » de la domination royale.[116] C'est un des aspects que peut prendre la représentation de la figure du pouvoir

112 Sur la construction de gymnase et de palestres dans la Carie hellénistique, voir Larguinat-Turbatte 2020b, 24-7.

113 Sur les gymnases et l'éphébie hellénistiques, voir notamment Gauthier, Hatzopoulos 1993 ; Gauthier 1995 ; Kah, Scholz 2004 ; Chankowski 2011. Ce sont des lieux où s'expriment les valeurs de l'hellénisme, voir Gauthier 1995, 9.

114 Sur l'évolution de la place du gymnase dans la ville et la cité à l'époque hellénistique tardive, voir Robert 1960b, 298, note 3. Ce sont des hauts lieux du culte royal, voir 1960a, 124-5 ; Delorme 1960, 345. À Stratonicée de Carie, l'architrave de l'une des pièces du gymnase porte une dédicace à la déesse Rome, voir Mert 2008, 156-7, IIe–Ier s., sans doute après 166. Sur le gymnase de Tralles financé par Auguste, voir *infra*.

115 Sur l'agentivité romaine, voir *infra*.

116 Plusieurs édifices de l'époque hellénistique portent une dédicace à un souverain ou reçoivent le nom d'un roi alors qu'ils n'ont pas nécessairement été érigés par lui. Les rois semblent avoir réalisé peu d'aménagements, du moins en leur nom. Ils paraissent souvent agir au travers de prête-noms ou d'intermédiaires, le phénomène se poursuivant plus tard à l'époque augustéenne, voir Richard 2017, 289 (au sujet des installations hydrauliques) ; Chaisemartin 2017, 342 ; Capdetrey 2022, 240-80. La rareté des dédicaces royales est soulignée par Cavalier, Des Courtils (2021, 104).

s'ajoutant à ceux identifiés par L. Capdetrey et qui contribue à la double légitimation du roi et de la cité,[117] dans le cadre d'un dialogue dans lequel les parties échangent honneurs et bienfaits.[118] Qu'elle s'exerce directement ou indirectement, l'agentivité des pouvoirs dominants repose donc en partie sur la réalisation d'aménagements dans les territoires dominés. Toutefois les communautés locales conservent une capacité d'action certaine. Les édifices sont des « objectivations » (Gell [1998] 2009, 48) de leur agentivité en donnant à voir les relations entre agents et patients.

5 L'agentivité des cités et du pouvoir romain de la République à l'Empire

5.1 Des rôles d'agent et de patient changeants à Alabanda

L'incorporation de la Carie au territoire romain est très progressive. Dès les années 190 et surtout après 188, l'agentivité romaine s'exprime à différents moments qui correspondent à autant d'étapes de l'établissement de la domination romaine dans la région. La prise de position de Rome en Carie se fait d'abord de manière indirecte par l'instauration d'un culte de Rome et la construction d'un sanctuaire par les cités.[119] Cette entrée par le religieux constitue le début de la territorialisation de Rome en Asie Mineure en matière de constructions urbaines.[120] À côté des monuments honorifiques et des inscriptions,[121] les sanctuaires sont les premières manifestations architecturales de l'expansion romaine (mais les vestiges n'ont pas été retrouvés). Ils servent par la suite aux cités pour faire valoir leurs revendications auprès de Rome et c'est généralement à cette occasion que les auteurs anciens les mentionnent. Tite-Live rapporte ainsi qu'en 170, au cours de la guerre entre Rome et Persée, les Alabandiens envoient une

117 Au sujet de l'instauration d'un culte royal, voir Capdetrey 2022, 319,. La « projection du roi dans la communauté » peut se faire par l'intermédiaire de noms de tribus, *téménoi*, statues, gravure de décisions royales, stéphanéphories (327-334).

118 Voir Ma 2004, 151-5.

119 Le phénomène est caractéristique des premiers temps de l'influence romaine dans le monde égéen, voir Mellor 1975, 42. Le culte de Rome apparaît dès 195 à Smyrne (Tac. *Ann.* 4.56).

120 Sur les relations entre Rome et l'Asie Mineure à l'époque hellénistique, voir Magie 1950 ; Ferrary 2001.

121 Par exemple à Caunos, voir Marek 2006, n° 103-4 : monument de Murena (ca. 83/2).

ambassade à Rome et rappellent au Sénat qu'ils ont édifié un temple de la ville de Rome et instauré la fête des *Rhômaia* :[122]

> Alabandenses templum Vrbis Romae se fecisse commemorauere ludosque anniuersarios ei diuae instituisse ;
>
> Les habitants d'Alabanda rappelèrent qu'ils avaient élevé un temple à la Ville de Rome, qu'ils avaient instauré des jeux annuels en l'honneur de cette déesse ;[123]

Au cours de ce processus, l'agentivité évolue, agent et patient changeant de rôle au gré des circonstances :

1) [[Rome-A] → Alabanda-A] → temple-A] ➡ population locale-P

Au départ, c'est probablement pour remercier Rome qu'Alabanda décide de lui ériger un temple qui montre à la population locale ce que la cité doit au peuple de Rome.[124] Dans un second temps, l'agent primaire, Rome, devient patient :

2) [[Alabanda-A] → temple-A] ➡ Rome-P

La cité d'Alabanda exerce son agentivité par l'intermédiaire du temple afin de prouver à Rome l'ancienneté de sa fidélité.[125] Bien que les Sénateurs ne voient pas le temple, l'édifice témoigne de l'ancienneté des relations avec Alabanda et les invite à conserver une attitude bienveillante à l'égard de la cité.[126] Ainsi, l'implantation romaine en Carie par l'intermédiaire de bâtiments dès l'époque républicaine

122 Liv. 43.6.5. Le culte de Rome est probablement instauré en 189 ou 188, voir Mellor 1975, 42-3 ; Errington 1987, 101.

123 Traduction par P. Jal dans son édition du livre 43 de l'*Histoire-Romaine* de Tite-Live (Éd. Belles Lettres, 1976).

124 Soit la restitution d'une de ses forteresses par Manlius Vulso en 189, soit lorsque Rome assure Alabanda qu'elle n'entrera pas sous domination rhodienne en 188, voir Rehm *in* Knackfuss 1924, 296 ; Mellor 1975, 42-3. La date de la construction du temple ne peut être précisée (entre 189 et 170, voir Errington 1987, 101).

125 128. Elle apporte aussi à Rome des offrandes : une couronne d'or et 300 boucliers pour la cavalerie romaine (Liv. 43.6.6).

126 Rome répond favorablement à la demande des Alabandiens de placer leur offrande sur l'autel de Jupiter dans le Capitole et par la suite la cité se trouve favorisée par le pouvoir romain (elle semble jouir d'une certaine indépendance dans les années qui suivent (Liv. 45.25.13, voir Mc Nicoll 1997, 33) puis devient siège de *conventus* au Ier s., voir Robert, Robert 1983, 17, Delrieux 2010, 512, note 42.

amorce la territorialisation du pouvoir romain dans la région alors que la province n'existe pas encore.[127]

5.2 L'agentivité impériale directe et indirecte à Tralles

Plus de 200 ans plus tard, au début du règne d'Auguste, la Carie fait pleinement partie du territoire romain devenu impérial. Le dossier de la reconstruction de Tralles suite au séisme qui frappe l'ouest de l'Asie Mineure en 27 permet de mettre en évidence la diversité des acteurs impliqués et leurs motivations. Dans cette importante cité de la rive droite du Méandre, Strabon rapporte qu'Auguste finance la reconstruction du gymnase et d'autres bâtiments détruits par le tremblement de terre.[128] C'est là l'une des rares interventions directes de l'empereur dans l'aménagement urbain.[129] L'historien byzantin Agathias de Myrina relate l'ambassade que le Trallien Chairémôn entreprend jusqu'en Espagne pour solliciter l'aide de l'empereur qui décide d'apporter son soutien financier et d'envoyer sept anciens consuls pour superviser la reconstruction.[130] Les relations entre agents et patient impliqués dans cette entreprise de relèvement peuvent être représentées ainsi :[131]

[[Chairémôn-A] → Auguste-A] → gymnase et autres bâtiments-A]
➡ population locale-P

127 Elle est créée en 129, voir Ferrary 2002. L'agentivité romaine s'exprime différemment après les guerres civiles, voir Laignoux 2017. En concédant d'importantes remises de dettes, Rome permet aux cités de retrouver leurs capacités financières, voir Chaisemartin 2017, 341-2. Elles peuvent alors réaliser de nouveaux aménagements urbains qui se multiplient dans la deuxième moitié du Ier s. Les édifices construits à Nysa, ville qui semble dépourvue de parure monumentale avant le milieu du Ier s. (les bâtiments antérieurs peuvent avoir été détruits lors de la construction des édifices du Ier et du IIe s. apr. J.-C. : théâtre, *gérontikon*, bibliothèque), peuvent être considérés par les habitants comme le signe de la prospérité retrouvée grâce à Rome. Certains des édifices cités par Strabon ne sont pas datés précisément : gymnase, stade, pont (Strab. 14.1.43, voir Larguinat-Turbatte 2020a, 139-40, avec références).

128 Strab. 12.8.18 ; Suet. *Aug*. 17.1-2 ; *Res Gestae,* App. 4 ; Suet. *Tib*. 7.1. Inscriptions citées, voir *infra*. Sur le séisme, voir Guidoboni 1994 n° 72.

129 Sur l'aide apportée par les empereurs aux cités, voir Winter 1996, 67-93 ; Pont 2010, 470-7.

130 Son ambassade en Espagne date de 26-25 (Agath. 2.17), voir Thély 2016, 19-22. Le passage comprend le récit des événements et une épigramme (*ITralleis* 70, voir Merkelbach 1998, 02/02/02). Sur l'aide impériale après une catastrophe naturelle, voir Winter 1996, 94-108.

131 L'implication des anciens consuls n'est pas représentée dans ce schéma.

Une dédicace de la gérousia à Auguste et sa Tychè relate l'octroi du titre de *ktistès* à l'empereur.[132] Elle est gravée sur une stèle de marbre blanc probablement placée dans le centre urbain.[133] D'autre part, une inscription émanant du *koinon* des *Sidèreioi* décrit l'action de Chairemôn et comprend l'épigramme transcrite par Agathias. Elle est gravée sur une base de statue remployée dans une église byzantine située à 35 km de Tralles.[134] Pour leur action en faveur de la cité, Auguste et Chairémôn, se voient ainsi octroyer le titre de *ktistès*[135] par des acteurs différents, chacun choisissant de graver dans la pierre cette marque de reconnaissance dans son propre territoire d'action. L'empereur est nommé *ktistès* par la gérousia tandis que ce sont les membres de la *syngénéia*[136] de Chairémôn qui lui confèrent ce titre et lui érigent une statue. Ainsi le même honneur, s'il a bien pour origine la contribution au redressement de la cité, n'a pas la même portée puisque pour l'ambassadeur c'est une initiative locale. La stèle portant la dédicace de la gérousia est érigée dans la ville et la statue dans la *chôra*, dans un établissement relevant du *koinon* des *Sidèreioi*.[137] La *syngénéia* de Chairémôn s'affirme ici comme l'une des composantes essentielles de la cité disposant de liens avec l'empereur par l'intermédiaire de l'un de ses membres. Dans ce contexte, l'espace urbain apparaît comme un espace d'expression d'agentivités multiples combinées pour parvenir à la reconstruction de la ville et la survie de la *polis*. La cité, par l'intermédiaire de Chairémôn qui aurait agi spontanément, se révèle ainsi capable de mobiliser des ressources exceptionnelles pour relever ses ruines.[138] L'ambassadeur est manifestement pleinement inséré dans les réseaux du pouvoir impérial au point de pouvoir approcher l'empereur au cours d'une campagne en Cantabrie et d'obtenir de lui une participation directe au financement des travaux.[139]

De son côté, Auguste saisit cette opportunité pour initier le processus de territorialisation de la figure impériale en s'inscrivant dans la continuité des relations anciennes entre Rome et la cité.[140]

132 *ITralles* 35.

133 La pierre remployée dans une maison est indiquée par l'inventeur comme provenant de Tralles, voir Pappakonstantinou 1895, n° 58.

134 Voir Jones 2011. Inscription découverte en 1978 à Karacaseki Mezarlığı.

135 Sur ce titre dans ce contexte, voir Winter 1996, 139-47.

136 L'épigramme mentionne les συγγενές de Chairémôn (l. 4, voir Jones 2011, 114). Sur les *syngénéiai*, voir *supra*, note 69.

137 Voir Jones 2011, 111. Le nom antique du site demeure inconnu.

138 *Res Gestae*, App. 4.

139 Sur le déroulement de l'ambassade, voir Chaudon 2015, 223-5. Généralement l'empereur ne contribue pas lui-même à la reconstruction d'une ville, voir Pont 2007, 540.

140 Sur ces relations, voir Dinç 2003, 4-5 ; Kirbilher 2017, 135-44.

Des Italiens sont en effet présents à Tralles dès le tout début du Ier s.[141] Il se place aussi dans les pas de César dont la statue est placée dans le temple de Nikè avant 48.[142] L'agentivité d'Auguste se manifeste donc matériellement par des constructions ou reconstructions qui doivent être de très grande ampleur. Elle revêt aussi une importante dimension symbolique, jusqu'à être considérée comme une nouvelle fondation de la cité qui change de nom pour devenir *Kaisarea*.[143] Autre manifestation de la territorialisation, cette métonomasie contribue à légitimer le pouvoir impérial. Nouveau *ktistès*,[144] Auguste se place en outre dans la continuité des souverains hellénistiques et plus particulièrement des Séleucides qui avaient renommé la cité Séleucie.[145] Le titre de *ktistès* montre aussi que pour les Tralliens, le relèvement de la ville empêche l'effondrement de la cité.[146] L'enjeu pour l'empereur est en effet, outre de favoriser l'attachement de la population à la figure impériale, de conserver l'un des indispensables relais de son pouvoir dans la vallée du Méandre.[147] La mention du gymnase par Strabon parmi d'autres édifices anonymes révèle aussi l'importance du lieu comme espace d'expression des relations entre la cité et l'empereur, dans la continuité d'une évolution amorcée à la fin de l'époque hellénistique.[148] Au total, ces travaux de grande ampleur ne sont pas seulement des indices de l'agentivité impériale dans l'espace urbain mais aussi de celle d'une cité suffisamment puissante pour obtenir les largesses de l'empereur.

141 Val. Max. 4.1.13 au sujet de Métellus Numidicus (entre 100 et 98). La même anecdote est aussi rapportée par le Pseudo Aurélius Victor qui la situe à Smyrne ([Aur. Vict] *De vir. ill.* 62.2-3), mais il semble qu'il faille préférer la version de Valère Maxime, voir C. Saliou, commentaire de son édition du livre 5 de Vitruve (Éd. Belles Lettres, 2009), 294. En 88, des Italiens sont massacrés au temple d'Homonoia (App. *Mith*. 23.90). Après les représailles imposées par Rome à Tralles après les guerres mithridatiques, la cité retrouve la faveur des *imperatores* grâce à l'un des proches des triumvirs, Pythodoros de Nysa, qui réside à Tralles, voir Dinç 2003, 4 ; Dana 2016, 273-4.

142 Caes. *B.Gall.* 105 ; Val. Max. 1.6.12 ; Plin. *HN*. 17.244 ; Plut. *Caes*. 47.1-2 ; Diod. 41.61.4. La statue de César pourrait avoir été érigée en remerciement d'un important bienfait de César dans les années 70, voir Kirbilher 2017, 141.

143 Elle le conserve jusqu'à l'époque de Néron, voir Cohen 1995, 266. Kirbilher (2017, 138-41) propose avec prudence des hypothèses alternatives : une métonomasie du temps de César ou juste après Actium.

144 Voir Pont 2007, 541 ; Kirbilher 2017, 139.

145 Plin. *HN* 5.108. Voir Robert 1946, 513-4 ; Tscherikower 1973, 28 ; Cohen 1995, 266.

146 Sur cette question liée au titre de *ktistès*, voir Pont 2007, 549.

147 Plusieurs Tralliens ont été Asiarques (Strab. 14.1.41). La cité semble toutefois perdre son statut de chef-lieu de c*onventus* après le séisme, voir Heller 2006, 125-6. Sur le rôle des « agoras-gymnases » dans l'affirmation du pouvoir impérial, voir Gros 2005/2, 114-18.

148 Sur l'époque hellénistique tardive, voir *supra*, note 114. À l'époque impériale, les liens avec les empereurs sont étroits mais l'intervention de ces derniers dans la construction de gymnases n'est pas clairement attestée. Voir Pont 2010, 461, 484-5.

6 Bilan et perspectives de recherches

L'étude de l'agentivité et de la territorialisation en Carie du IVe au Ier s. a mis en évidence la diversité des aménagements et des acteurs. Les cités qui exercent une domination sur d'autres interviennent sur leur territoire propre ou sur celui des cités qu'elles dominent. Les communautés dépendantes semblent ne pas avoir de capacité d'action sur autre chose que les espaces religieux, le politique et le militaire étant en quelque sorte confisqués par la cité dominante. La situation est différente en cas de domination royale, peut-être parce qu'elle est plus distante. Les cités concernées paraissent disposer de davantage de liberté, mais il semble qu'en réalité les satrapes, les dynastes, les rois puis Rome agissent souvent indirectement sur le territoire qu'ils dominent.

Édifices et aménagements sont des moyens ou des indices qui conduisent à une spatialisation du pouvoir et de l'identité. En s'inscrivant dans l'espace, la domination est plus facile à faire accepter par la population. En s'associant à un bâtiment, un souverain contribue à ancrer une certaine identité dans l'espace afin de renforcer son pouvoir et de le légitimer. Pour autant, même soumises à un pouvoir dominant, les communautés locales conservent une réelle capacité d'agir et paraissent le plus souvent à l'origine de la décision préalable à la construction. Les édifices sont ainsi au centre d'un réseau d'agentivités parfois changeantes, tantôt indices de l'agentivité de la communauté locale, tantôt de celle du pouvoir dominant.

Dégager les différentes temporalités de l'agentivité permet aussi de mieux comprendre les rapports de force et la place des monuments dans ces rapports de pouvoir et de domination. Les schémas inspirés des travaux d'A. Gell montrent plus précisément les interactions entre les différents acteurs impliqués dans la construction d'un édifice considéré comme indice servant de médiation à des agentivités multiples.[149]

Bien des perspectives demeurent pour aborder les territoires sous l'angle de l'agentivité en Carie, notamment en orientant la réflexion vers la question de l'identité dans ses rapports à l'espace. Les contacts culturels perceptibles au travers des aménagements évoqués dans ces pages demeurent à explorer plus avant afin de dégager la part des traditions architecturales et plus largement culturelles des peuples et des pouvoirs qui se sont rencontrés en Carie.[150]

149 Voir Gell [1998] 2009, 63.

150 C'est le plus souvent l'influence gréco-macédonienne qui est au cœur de la réflexion, voir par exemple Larguinat-Turbatte 2020b. La part de l'influence achéménide demeure peu étudiée, voir par exemple sur les stoas : Martin 1974, 150-1. Les traditions architecturales cariennes sont difficiles à mettre en évidence en l'absence d'étude d'ensemble des techniques de construction, voir par exemple Laroche et Alemdar *in*

Bibliographie

Adak, M. (2021). « Teos und die hellenistischen Könige von Alexander bis Antiochos III ». Brun, Capdetrey, Fröhlich 2020, 231-57.

Adam, J.-P. (1982). *L'architecture militaire grecque*. Paris.

Ascani, K. ; Gabrielsen, V. ; Kvist, K. ; Rasmussen, A.H. (eds) (2002). *Ancient History Matters. Studies Presented to Jens Erik Skydsgaard on His Seventieth Birthday*. Rome.

Ateşlier, S. (2020). « Sinuri ». Henry, Belgin-Henry 2020, 116-23.

Aufrère, S.H. ; Mazoyer, M. (éds) (2010). *Remparts et fortifications. Du temple d'Edfou au mur de Berlin*. Paris. KUBABA.

Aydaş, M. (2023). « Epigraphical Investigation of the Defensive Layout of Stratonikeia ». *Libri*, 9, 81-8. https://doi.org/10.5281/zenodo.10352898.

Bernini, J. ; Rivault, J. (2020). « Le Bouleutèreion de Stratonicée, réflexions sur les fonctions de l'édifice à l'époque impériale ». *REA*, 122(1), 137-64. https://doi.org/10.3406/rea.2020.6945.

Bernini, J. (2023). *"Plaise au peuple". Pratiques et lieux de la décision démocratique en Ionie et en Carie hellénistiques*. Bordeaux. Scripta Antiqua 173. https://doi.org/10.4000/15zfb.

Blackman, D.J. (2010). « The Rhodian Fleet and the Karian Coast ». Bremen, Carbon 2010, 379-92. https://doi.org/10.4000/books.ausonius.2810.

Blümel, W. (1991). *Die Inschriften der rhodischen Peraia*. Bonn. IK 38.

Borello, C. ; Pollini, A. (2019). « Les territoires au croisement du temps et de l'espace. Mobilités, identités et paysages. Introduction. La question des territoires en histoire ». Borello, Pollini 2019, 13-21.

Borello, C. ; Pollini, A. (éds) (2019). *Les territoires au croisement du temps et de l'espace. Mobilités, identités et paysages*. Mulhouse. Hors série des actes du Cresat, 1.

Boulay, T. ; Pont, A.-V. (2014). *Chalkètôr en Carie*. Paris. Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres 48.

Bremen, R. v. (2000). « The Demes and Phylai of Stratonikeia in Karia ». *Chiron*, 30, 389-401.

Bremen, R. v. (2008). « Networks of Rhodians in Karia ». *Mediterranean Historical Review*, 22. https://doi.org/10.4324/9781315876580-8.

Bremen, R. v. (2020a). « A Hellenistic Stratēgoi Dedication from Stratonikeia in Karia and the Defence of the City ». *EA*, 53, 21-44.

Bremen, R. v. (2020b). « Mylasa in 261 BC ». *EA*, 53, 1-20.

Bremen, R. v. ; Carbon, J.-M. (eds) (2010). *Hellenistic Karia. Proceedings of the First International Conference on Hellenistic Karia* (Oxford, 29 June- 2 July 2006). Bordeaux. Études 28. https://doi.org/10.4000/books.ausonius.2654.

Bresson, A. ; Debord, P. (1985). « Syngeneia ». *REA*, 87, 1-2, 191-211. https://doi.org/10.3406/rea.1985.4202

Bresson, A. (1991). *Inscriptions de la Pérée rhodienne (Pérée intégrée)*. Paris. Annales Littéraires de l'Université de Besançon 445. Centre de Recherches d'Histoire Ancienne 105. https://doi.org/10.3406/ista.1991.2640.

Bresson, A. (2020). « Caria in the Hellenistic Period ». Henry, Belgin-Henry 2020, 50-5.

Bresson, A. (2003). « Les intérêts rhodiens en Carie à l'époque hellénistique, jusqu'en 167 av. J.-C. ». Prost 2003, 169-92. https://doi.org/10.4000/books.pur.19450.

Kızıl et al. 2017, 177. La dimension culturelle perse est mise en évidence à Labraunda par Henry (2021, 85-6).

Bresson, A. ; Descat, R. (2001). *Les cités d'Asie Mineure occidentale au IIe s. a.C*. Bordeaux. Études 8.

Bringmann, K. ; Steuben, H. v. (Hrsgg) (1995). *Schenkungen hellenistischer Herrscher an griechische Städte und Heiligtümer. Teil I. Zeugnisse und Kommentare*. Berlin.

Brouillet, M. ; Buccheri, A. (2019). « Agents, intentionnalités et modes d'agir dans l'Antiquité ». *Cahiers « Mondes anciens »*[en ligne], 12. https://doi.org/10.4000/mondesanciens.2441.

Brun, P. (1994). « Les fortifications d'Hyllarima, Philon de Byzance et Pleistarchos ». Debord, Descat 1994, 193-204. https://doi.org/10.3406/rea.1994.4571.

Brun, P. ; Cavalier, L. ; Konuk, K. ; Prost, F. (éds) (2013). *Euploia. La Lycie et la Carie antiques*. Bordeaux. Mémoires 34.

Brun, P. ; Capdetrey, L. ; Fröhlich, P (éds) (2021). *L'Asie mineure occidentale au IIIe siècle A.C.* Bordeaux. Mémoires 60.

Bruns-Özgan, C. (2013). *Knidos Ergebnisse der Ausgrabungen von 1996-2006*. Istanbul. Knidos Studien 4.

Bussi, S. ; Foraboschi, D. (a cura di) (2010). *Roma e l'eredità ellenistica = Atti del convegno internazionale* (Milano, Università statale, 14-16 gennaio 2009). Pisa ; Roma. Studi ellenistici XXIII.

Caneva, S.G. (ed.) (2020). *The Materiality of Hellenistic Ruler Cults*. Liège. https://doi.org/10.4000/books.pulg.15740.

Capdetrey, L. (2006). « Économie royale et communautés locales dans le royaume séleucide. Entre négociation et imposition ». *Rencontres sur l'économie antique* 2006, 359-86.

Capdetrey, L. (2022). *L'Asie Mineure après Alexandre (vers 323-vers 270 av. J.-C.). L'invention du monde hellénistique*. Rennes. https://doi.org/10.4000/books.pur.160444.

Carusi, C. (2003). *Isole e peree in Asia Minore. Contributi allo studio dei rapporti tra poleis insulari e territori continentali dipendenti*. Pisa.

Carstens, A.-M. (2009). *Karia and the Hekatomnids : The Creation of a Dynasty*. Oxford. BAR International Series 1943. https://doi.org/10.30861/9781407304236.

Cavalier, L. ; Des Courtils, J. (2021). « Les dédicaces de bâtiments au IIIe siècle et la propagande lagide ». Brun, Capdetrey, Fröhlich 2021, 103-13.

Cavalier, L. ; Ferries, M.-C. ; Delrieux, F. (éds) (2017). *Auguste et l'Asie Mineure*. Bordeaux. Scripta Antiqua 97.

Chaisemartin, N. de (2017). « Octavien/Auguste et Aphrodisias : certitudes et perplexités ». Cavalier, Ferries, Delrieux 2017, 331-43.

Chandezon, C. (2003). *L'élevage en Grèce (fin Ve-fin Ier s. a.C.). L'apport des sources épigraphiques*. Bordeaux. Scripta Antiqua 5. https://doi.org/10.4000/books.ausonius.7766.

Chankowski, A.S. (2011). *L'éphébie hellénistique. Étude d'une institution civique dans les cités grecques des îles de la Mer Égée et de l'Asie Mineure*. Paris.

Chaudon, J.-F. (2015). *Les ambassades des cités grecques d'Asie Mineure auprès des autorités romaines. de la libération des Grecs à la fin du Haut-Empire (196 av. J.-C. - 235 apr. J.-C.)*. Thèse. Paris. EPHE. https://doi.org/10.70675/c107f960zd127z4bedz96d3zd6de61865627.

Cohen, G.M. (1995). *The Hellenistic Settlements in Europe, the Islands, and Asia Minor*. Berkeley ; Los Angeles ; Oxford.

Dan, A. ; Queyrel, F. (2014). « Les concepts en sciences de l'antiquité : mode d'emploi. Chronique 2014 - Les transferts culturels ». *DHA*, 40, 1, 239-305. https://doi.org/10.3917/dha.401.0239.

Dana, M. (2016). « Nysa et ses hommes célèbres. Le destin culturel d'une cité d'Asie Mineure ». *REG*, 129, 267-304. https://doi.org/10.3406/reg.2016.8417.
D'Andria, F. ; Romeo, I. (ed.) (2011). *Roman Sculpture in Asia Minor*. Portsmouth. JRA Suppl. Series 80.
Debarbieux, B. (1995). « Le lieu, le territoire et trois figures de la rhétorique ». *L'espace géographique*, 24, 2, 97-112. https://doi.org/10.3406/spgeo.1995.3363.
Debarbieux, B. (2009). « Territoire-Territorialité-Territorialisation : aujourd'hui encore, et bien moins que demain ». Vanier 2009, 19-30.
Debord, P. (1994). « Essai sur la géographie historique de la région de Stratonicée ». Mactoux, Geny 1994, 107-21.
Debord, P. (2001). « Questions stratonicéennes ». Bresson, Descat 2001, 157-72. https://doi.org/10.4000/books.ausonius.7227.
Debord, P. (2003a). « Cité grecque-village carien. Des usages du mot koinon ». *Studi Ellenistici*, 15.
Debord, P. (2003b). « Le culte royal chez les Séleucides ». Prost 2003, 281-308. https://doi.org/10.4000/books.pur.19460.
Debord, P. (2005). « Côte / intérieur : les acculturations de la Carie ». *PP*, 341-45, 357-78.
Debord, P. ; Varinlioğlu, E. (2001). *Les hautes terres de Carie*. Bordeaux. Mémoires 4.
Debord, P. ; Varinlioğlu, E. (2010). *Cités de Carie*. Rennes.
Debord, P. ; Varinlioğlu, E. (2018). *Hyllarima de Carie, état de la question*. Bordeaux.
Delorme, J. (1960). *Gymnasion. Étude sur les monuments consacrés à l'éducation en Grèce (des origines à l'Empire romain)*. Paris. BEFAR 196.
Delrieux, F. (2010). « La crise financière des cités grecques d'Asie Mineure au Ier siècle a.C. et la lettre de Cicéron à Q. Minucius Thermus (Fam. 13.56) ». Bremen, Carbon 2010, 505-26. https://doi.org/10.4000/books.ausonius.2849.
Delrieux, F. (2021). « Etre Carien à la fin de l'époque hellénistique. Hellénisation et particularismes locaux dans le sud-suest de l'Asie Mineure ». Locatelli, Piguet, Podesta 2021, 41-67.
Descat, R. (1997). « À propos d'un citoyen de Philippes à Théangéla ». *REA*, 99, 411-13. https://doi.org/10.3406/rea.1997.4698.
Devambez, P. ; Haspels, E. (1959). *Le sanctuaire de Sinuri près de Mylasa. Deuxième partie. Architecture et céramique*. Paris.
Di Méo, G. (2004). « Composantes spatiales, formes et processus géographiques des identités ». *Ann. Géo.*, 113, 638-39, 339-62. https://doi.org/10.3406/geo.2004.21628.
Dinç, R. (2003). *Tralleis Guide*. Istanbul.
Durnagölü, N. ; Özdemir Candur, E. (2024). « The *gymnasion* ». Söğüt 2024, 190-200.
Errington, R.M. (1987). « Θεὰ Ῥώμη und römischer Einfluß südlich des Mäanders im 2. Jh. v. Chr. ». *Chiron*, 17, 97-118.
Faure, A. ; Négrier, E. (2019). *Dictionnaire des politiques publiques, s.v.* Territoire. https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2010.01.0667.
Ferrary, J.-L. (2001). « Rome et les cités grecques d'Asie Mineure au IIe s. ». Bresson, Descat 2001, 93-106. https://doi.org/10.4000/books.ausonius.7200.
Ferrary, J.-L. (2002). « La création de la province d'Asie et la présence italienne en Asie Mineure ». Müller, Hasenohr 2002, 133-46.
Fornel, M. de (2013). « Pour une approche contextuelle et dynamique de l'agentivité », *Ateliers d'anthropologie* [en ligne], 39. https://doi.org/10.4000/ateliers.9505.
Fraser, P.M. ; Bean, G.E. (1954). *The Rhodian Perea and islands*. Oxford.
Freitag, K. (2015). « Poleis in Koina. Untersuchungen zu den Auswirkungen von bundesstaatlichen Organisationsformen auf Strukturen in griechischen Poleis

der hellenistischen Zeit unter besonderer Berücksichtigung der Polis Megara ». Matthaei, Zimmermann 2015, 56-67.
Gabrielsen, V. (ed.) (1999). *Hellenistic Rhodes. Politics, Culture, and Society*. Aarhus.
Gabrielsen, V. (2000). « The Rhodian Peraia in the Third and Second Centuries BC ». *C&M*, 51, 129-83.
Garlan, Y. (1999). *Guerre et économie en Grèce ancienne*. Paris.
Gauthier, P. (1995). « Notes sur le rôle du gymnase dans les cités hellénistiques ». Wörrle, Zanker 1995, 1-11 (= Gauthier 2011b, 531-50).
Gauthier, P. (2001). « Les Pidaséens entrent en sympolitie avec les Milésiens : la procédure et les modalités institutionnelles ». Bresson, Descat 2001, 117-35. https://doi.org/10.4000/books.ausonius.7215.
Gauthier, P. (2011a). « Grandes et petites cités : hégémonie et autarcie ». Gauthier 2011, 295-313.
Gauthier, P. (2011b). *Études d'histoire et d'institutions grecques. Choix d'écrits*. Genève. Hautes Études du Monde gréco-romain 47.
Gauthier, P. ; Hatzopoulos, M.B. (1993). *La loi gymnasiarchique de Béroia*. Athènes. MELETHMATA 16.
Gell, A. [1998] (2009). *L'art et ses agents. Une théorie anthropologique*. Traduit de l'anglais par S. et O. Renaut, (*Art and Agency. An Anthropological Theory*. Oxford, 1998). Dijon.
Giovannini, A. (1983). « Téos, Antiochos III et Attale Ier ». *MH*, 40, 178-84.
Grégoire H. (éd.) (1955). *Mélanges Isidore Lévy*. Bruxelles. Annuaire de l'Institut de Philologie et d'histoire orientales et slaves 13.
Gros, P. (2005/2). « La polyvalence fonctionnelle comme facteur d'intégration. L'exemple des 'agoras-gymnases' d'Asie Mineure à l'époque impériale ». *Histoire urbaine*, 13, 101-20. https://doi.org/10.3917/rhu.013.0101.
Guidoboni, E. (1994). *Catalogue of Ancient Earthquakes in the Mediterranean Area Up to the 10th Century*. Rome.
Gunter (1985). « Looking at Hecatomnid Patronage from Labraunda ». *REA*, 87, 1-2, 113-24. https://doi.org/10.3406/rea.1985.4197.
Haussoulier, B. (1900). « Les Séleucides et le temple d'Apollon Didyméen ». *RPh*, 24, 243-71.
Haussoulier, B. (1902). *Études sur l'histoire de Milet et du Didymeion*. Paris.
Held, W. (2003). « Neue und revidierte Inschriften aus Loryma und der Karischen Chersones ». *EA*, 36, 55-86.
Held, W. (2006). « Loryma ». Radt 2006, 187-98.
Held, W. (2009). « Die Karer und die rhodische Peraia ». Rumscheid 2009, 121-34.
Held, W. (2010). « Die Heiligtümer und Kulte von Loryma ». Bremen, Carbon 2010, 355-377. https://doi.org/10.4000/books.ausonius.2804.
Held, W. ; A. Berger ; Herda, A. (1999). « Loryma in Karien. Vorbericht über die Kampagnen 1995 und 1998 ». *MDAI (I)*, 49, 159-96.
Heller, A. (2006). *Les bêtises des Grecs. Conflits et rivalités entre les cités d'Asie et de Bithynie à l'époque romaine (129 av. J.-C. - 235 apr. J.-C.)*. Bordeaux. Scripta Antiqua 17. https://doi.org/10.4000/books.ausonius.3368.
Hellmann, M.-C. (2010). *L'architecture grecque, 3 : Habitat, urbanisme et fortifications*, Paris.
Hellström, P. (2009). « Sacred Architecture and Karian Identity ». Rumscheid 2009.
Henry, O. (2012). « Buildings in the Mountain, the Isolated Settlement of Karapınar in Karia ». Söğüt 2012, 289-302.
Henry, O. (ed.) (2013). *4th Century Karia. Defining a Karian Identity Under the Hekatomnids*. Paris. Varia Anatolica 28.

Henry, O. (2017). « Sanctuaire et pouvoir : nouvelles pistes de réflexion à partir des recherches archéologiques récentes sur le site de Labraunda en Carie (Turquie) ». *CRAI*, 545-79. https://doi.org/10.3406/crai.2017.96422.

Henry, O. (2021). « Les Hékatomnides et la création d'une identité culturelle hybride au contact des mondes grecs et orientaux ». Mercuri, Pittia, Richer 2021, 71-97.

Henry, O. ; Belgin-Henry, A. (eds) (2020). *Karialılar. Denizcilerden kent kuruculara = The Carians, from Seafarers to City Builders*. Istanbul.

Herda, A. (2020). « The Temple of Zeus Akraios and Thea Akre at Amyzon-at-the-rock (bağarcık Kale) ». Henry, Belgin-Henry 2020, 156-73.

Hornblower, S. (1982). *Mausolus*. Oxford.

Hoz, M.P. de ; Sanchez Hernandez, J.P. ; Valero, C.M. (eds) (2016). *Between Tarhuntas and Zeus Polieus : Cultural Crossroads in the Temples and Cults of Graeco-Roman Anatolia*. Louvain ; Paris ; Bristol. Colloquia Antiqua 17.

Herrmann, P. (1965). « Antiochos der Große und Teos ». *Anadolu*, 9, 29-159.

Hiller von Gaertringen, F. (1902). « Anhang über die Tloer ». *Hermes*, 37, 143-46. https://doi.org/10.1515/9783112323625-005.

Hüden, O. (2021). « Herakleia am Latmos. Von lokalen 'Dynastensiedlung' zur frühellenistichen Herrscherresidentz ». Brun, Capdetrey, Fröhlich 2021, 381-93.

Isager, S. (2004). « Halikarnassos and the Ptolemies I - Inscriptions on Public Buildings ». Isager, Pedersen 2004, 133-44.

Isager, S. ; Pedersen, P. (eds) (2004). *The Salmakis Inscription and Hellenistic Halikarnassos*. Odense. Halicarnassian Studies 4.

Jones, C.P. (2011). « An Inscription Seen by Agathias ». *ZPE*, 179, 107-15.

Judeich, W. (1887). « Pedasa ». *MDAI (A)*, 12, 331-46.

Kadioğlu, M. (2021a). « The Sanctuary of Dionysus ». Kadioğlu 2021b, 188-241.

Kadioğlu, M. (ed.) (2021b). *Teos : Inscriptions, Cults, and Urban Fabric*. Istanbul.

Kah, D. ; Scholz, P. (2004). *Das hellenistische Gymnasion*. Berlin.

Karla, G. (2002). *Der Neue Pauly, 12, 1, s.v.* Theangela, 252-53. https://doi.org/10.1163/1574-9347_dnp_e1206820.

Kavoulaki, A. (ed.) (2018). Πλειών. Papers in Memory of Christiane Sourvinou-Inwood. Rethymnon. Αριάδνη. Παράρτημα 1.

Kirbihler, F. (2017). « Les problèmes d'une mission publique entre République et Empire : P. Vedius Pollio en Asie ». Cavalier, Ferries, Delrieux 2017, 129-52.

Kızıl, A. ; Brun, P. ; Capdetrey, L. ; Descat, R. ; Fröhlich, P. ; Konuk, K. (2015). « Pidasa et Asandros : une nouvelle inscription (321/0) ». *REA*, 117, 371-409. https://doi.org/10.3406/rea.2015.5933.

Kızıl, A. ; Konuk, K. ; Alemdar, S. ; Capdetrey, L. ; Descat, R. ; Laroche, D. ; Le Quéré, E. ; Prost, F. ; Vergnaud, B. (2017). « Eurômos : rapport préliminaire sur les travaux réalisés en 2016 ». *Anatolia Antiqua*, 25, 161-85. https://doi.org/10.4000/anatoliaantiqua.463.

Knackfuss, H. (1924). *Der Südmarkt und die benachbarten Bauanlagen*. Berlin. Milet 1, 7.

Koenigs, W. (2015). *Der Athenatempel von Priene*. Wiesbaden. Priene 3.

Konecny, A.L. ; Ruggendorfer, P. (2014). « The Fortifications ». *Hesperia*, 83, 709-46. https://doi.org/10.2972/hesperia.83.4.0709.

Krischen, F. (1922). Die Befestigungen von Herakleia am Latmos. Berlin. Milet 3, 2.

Kristeva, J. ; Milner, J.-C. ; Ruwet, N. (éds) (1975). *Langue discours société. Pour Émile Benveniste*, Paris.

Laignoux, R. (2017). « Reconnaître Octavien et ses concurrents en Anatolie : les allégeances asiatiques durant les guerres civiles de la fin de la République ». Cavalier, Ferries, Delrieux 2017, 211-39.

Larguinat-Turbatte, G. (2020a). « La place de l'architecture dans la description de l'Asie Mineure de Strabon ». *DHA*, 46/1, 127-71. https://doi.org/10.3917/dha.461.0127.

Larguinat-Turbatte, G. (2020b). « Constitution d'un paysage urbain et diffusion du modèle de la cité grecque en Carie à l'époque hellénistique ». *Gaia* [en ligne], 22-3. https://doi.org/10.4000/gaia.1376.

Latour, B. (2005). *Reassembling the Social. An Introduction to Actor-Network-Theory. Oxford*. https://doi.org/10.1093/oso/9780199256044.001.0001.

Laumonier, A. (1933). « Notes sur un voyage en Carie ». *RA*, 2, 31-55.

Laumonier A. (1958). *Cultes indigènes en Carie*. Paris.

Locatelli, L. ; Piguet, E. ; Podesta S. (éds) (2021). *Constructions identitaires en Asie Mineure (VIIIe siècle avant J.-C.-IIIe siècle après J.-C.). Colloque international de Besançon, 18-19 octobre 2019*. Besançon.

Ma, J. (2004). *Antiochos III et les cités de l'Asie mineure occidentale*. Paris.

Mactoux, M.-M. ; Geny, E. (éds) (1994). *Mélanges Pierre Lévêque*, 8. Paris.

Magie, D. (1950). *Roman Rule in Asia Minor. To the End of the Third Century After Christ*. Princeton.

Marek, C. (2006). *Die Inschriften von Kaunos*. München.

Martin, R. (1974). *L'urbanisme dans la Grèce antique*. Paris.

Matthaei, A. ; Zimmermann, M. (Hrsgg) (2015): *Urbane Strukturen und bürgerliche Identität im Hellenismus*. Frankfurt am Main. Die hellenistische Polis als Lebensform. Urbane Strukturen und bürgerliche Identität zwischen Tradition und Wandel.

Mc Nicoll, A.W. (1997). *Hellenistic Fortifications from the Aegean to the Euphrates, Oxford Monographs on Classical Archaeology*. Oxford.

Mellor, R. (1975). ΘΕΑ ΡΩΜΗ : *The Worship of the Goddess Roma in the Greek World*. Göttingen. Hypomnemata 42.

Merkelbach R. (1998). *Steinepigramme aus dem griechischen Osten*. Bd 1, *Die Westkuste Kleinasiens von Knidos bis Ilion*. Stuttgart.

Mercuri, L. ; Pittia, S. ; Richer, N. (éds) (2021). *Le monde grec et l'Orient de 404 à 200 avant notre ère*. Toulouse. Pallas, Hors-Série 03.

Mert, I.H. (2008). *Untersuchungen zur hellenistischen und kaiserzeitlichen Bauornamentik von Stratonikeia*. Thübingen. Istanbuler Forschungen 50.

Meyer, M. (Hrsg.) (2007). *Neue Zeiten - Neue Sitten. Zu Rezeption und Integration römischen und italischen Kulturguts in Kleinasien*. Wien. Wiener Forschungen zur Archäologie 12.

Migeotte, L. (1984). *L'emprunt public dans les cités grecques. Recueil des documents et analyse critique*. Québec ; Paris.

Migeotte, L. (2001). « Le traité entre Milet et Pidasa (Delphinion 149). Les clauses financières ». Bresson, Descat 2001, 129-35. https://doi.org/10.4000/books.ausonius.7221.

Migeotte, L. (2010). *Economie et finances publiques des cités grecques*, vol. 1. Lyon.

Müller, C. ; Hasenohr, C. (éds) (2002). *Les Italiens dans le monde grec. IIe siècle av. J-C. - Ier siècle ap. J.-C*. Paris. BCH supplément 41.

Özdemir, M.T. (2023). *Stratonikeia Savunma Sistemi*. Istanbul. Stratonikeia çalışmaları 8.

Özdemir, T. (2024). « The Hexagonal Tower in the Defensive System of Stratonikeia ». Söğüt 2024, 170-87.

Pappakonstantinou, M. (1895). Αι Τράλλεις. Ήτοι συλλογή Τραλλιανών Επιγραφών μετά των επ' αυτών ιστορικών και επιστημονικών σημειώσεων των εν Αθήναις αρχαιολογικών Σχολών Γαλλίας, Γερμανίας και Αμερικής, συνοδευομένων υπό

συνοπτικής ιστορίας των Τράλλεων από των αρχαιοτάτων μέχρι των καθ' ημάς χρόνων. Athènes.
Parker, R. (2018). « Caria and Polis Religion ». *Kavoulaki* 2018, 31-55.
Pedersen, P. (1991). *The Maussolleion Terrace and Accessory Structures*. Aarhus. The Maussolleion at Halikarnassos. Reports of the Danish Archaeological Expedition to Bodrum. 3:1 Text and appendices.
Peschlow-Bindokat, A. (1996). *Der Latmos. Eine unbekannte Gebirgslandschaft an der türkischen Westküste*. Mainz am Rhein. Antike Welt.
Piejko, F. (1990). « To the Inscriptions of Labraunda ». *OAth*, 18, 9, 133-56.
Pimouguet-Pédarros, I. (2000). *Archéologie de la défense. Histoire des fortifications antiques de Carie (époques classique et hellénistique)*. Besançon.
Pimouguet-Pédarros, I. (2010). « Les fortifications d'Alinda en Carie ». Aufrère, Mazoyer 2010, 91-110.
Pimouguet-Pédarros, I. (2013). « Existe-t-il un style de construction hécatomnide ? Recherche à travers l'étude des fortifications du sud-ouest de l'Asie Mineure ». Brun, Cavalier, Konuk, Prost 2013, 153-74.
Pirson, F. (Hrsg.) (2012). *Manifestationen von Macht und Hierarchien in Stadtraum und Landschaft. Wissenschaftlisches Netzwerk der Abteilung Istanbul im Rahmen des Forschungsclusters 3 « Politische Räume » des Deutschen Archäologischen Instituts*. Istanbul. Byzas 13.
Pont, A.-V. (2007). L'empereur « fondateur » : enquête sur les motifs de la reconnaissance civique ». *REG*, 120, 526-52. https://doi.org/10.3406/reg.2007.7875.
Pont, A.-V. (2010). *Orner la cité. Enjeux culturels et politiques du paysage urbain dans l'Asie gréco-romaine*. Bordeaux. Scripta Antiqua 24.
Prost, F. (2013). « Retour au Mausolée et au Monument des Néréïdes. Identités ethniques et frontières culturelles en Lycie et en Carie ». Brun, Cavalier, Konuk, Prost 2013, 175-86.
Prost, F. (éd.) (2003). *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée. Cités et royaumes à l'époque hellénistique*. Rennes ; Toulouse. Pallas 62. https://doi.org/10.4000/books.pur.19432.
Radt, W. (Hrsg.) (2006). *Stadtgrabungen und Stadtforschung im westlichen Kleinasien. Geplantes und Erreichtes. Internationales Symposion 6./7. August 2004 in Bergama (Türkei)*. Istanbul. Byzas 3.
Reger, G.L. (1999). « The Relations Between Rhodes and Karia from 246 to 167 BC ». Gabrielsen 1999.
Rencontres sur l'économie antique (éds) (2006). *Approches de l'économie hellénistique. Communications présentées lors des 4e rencontres d'économie antique, Saint-Bertrand-de-Comminges, 6-7 mai 2004*. Saint-Bertrand-de-Comminges. Entretiens d'archéologie et d'histoire 7.
Richard, J. (2017). « Aquae Augustae in Asia Minori ? Ruptures et continuités dans les eaux urbaines de l'Asie Mineure augustéenne ». Cavalier, Ferries, Delrieux 2017, 279-90.
Ripoll, F. ; Veschambre, V. (2006). « L'appropriation de l'espace : une problématique centrale pour la géographie sociale ». Séchet, Veschambre 2006, 295-304. https://doi.org/10.4000/books.pur.1923.
Robert, J. ; Robert, L. (1953). « Ephèse ». *BÉ*, 178. https://doi.org/10.3406/reg.1953.3311.
Robert, J. ; Robert, L. (1955). « Deux inscriptions de Carie ». Grégoire 1955, 553-72.
Robert, J. ; Robert, L. (1983). *Fouilles d'Amyzon en Carie. Tome 1 : Exploration, histoire, monnaies et inscriptions*. Paris.
Robert, L. (1936). *Collection Froehner*. Paris.

Robert, L. (1937). *Études anatoliennes. Recherches sur les inscriptions grecques de l'Asie mineure*. Amsterdam.
Robert, L. (1945). *Le sanctuaire de Sinuri près de Mylasa. Première partie : les inscriptions grecques*. Paris.
Robert, L. (1946). « Villes de Carie et d'Ionie dans la liste des théorodoques de Delphes ». *BCH*, 70, 506-23. https://doi.org/10.3406/bch.1946.2599.
Robert, L. (1960a). « Décret d'Andros ». *Hellenica*, 11-12, 116-25.
Robert, L. (1960b). « Recherches épigraphiques. V. Inscription de Lesbos ». *REA*, 62, 285-315 (OMS II 801-31). https://doi.org/10.3406/rea.1960.3649.
Saba, S. (2007). « Temporary and Permanent Housing for New Citizens ». *EA*, 40, 125-34.
Sartre, M. (2003). *L'Anatolie hellénistique de l'Egée au Caucase (334-31 av. J.-C.)*. Paris. https://doi.org/10.14375/np.9782200268329.
Savran, G. (2019). « Muğla İli, Milas İlçesi YKEÜTAŞ Kurtarma Kazıları 2016 Yılı Çalışmaları ». *Müze*, 27, 149-70.
Schaaf, H. (1992). *Untersuchungen zu Gebäudestiftungen in hellenistischer Zeit*. Köln ; Weimar ; Wien.
Schuler, C. ; Walser, A.V. (2015). « Sympolitien und Synoikismen. Gesellschaftliche und urbanistische Implikationen von Konzentrationsprozessen in hellenistischer Zeit ». Matthaei, Zimmermann 2015, 350-9.
Séchet, R. ; Veschambre, V. (éds) (2006). *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*. Rennes. https://doi.org/10.4000/books.pur.362.
Sezgin, T. (2024). « The Theatre ». Söğüt 2024b, 216-32.
Söğüt, B. (2023). *Stratonikeia (Eskihisar) ve kutsal alanlari*. Istanbul. Stratonikeia çalışmaları 5.
Söğüt, B. (2024a). « The *bouleuterion* ». Söğüt 2024b, 202-15.
Söğüt, B. (ed.) (2024b). *Stratonikeia from Antiquity to Modern Times*. Istanbul.
Strootmann, R. ; Williamson, C.G. (2020). « Creating a Royal Landscape : Hekatomnid Use of Urban and Rural Sacred Sites in Fourth-Century Karia ». Caneva 2020.
Thély, L. (2016). *Les Grecs face aux catastrophes naturelles*. Athènes. BEFAR 375. https://doi.org/10.4000/books.efa.1536.
Tscherikower, V. (1973). *Die hellenistischen Städtegründungen von Alexander dem Grossen bis auf die Römerzeit*. New York.
Varinliğlu, E. ; Bresson, A. ; Brun, P. ; Debord, P. ; Descat, R. (1992). « Ouranion en Carie ». *REA*, 94, 155-74. https://doi.org/10.3406/rea.1992.4489.
Vergnaud, B. (2021). « Le paysage défensif de la Carie au IIIe s. a.C. ». Brun, Capdetrey, Fröhlich 2021, 337-56.
Vernant, J.-P. (1975). « Catégories de l'agent et de l'action en Grèce ancienne ». Kristeva, Milner, Ruwet, 1975, 365-73.
UMR PACTE (2009). « Invitation aux premiers Entretiens de la Cité des Territoires ». Vanier 2009, 11-15.
Vanier, M. (éd.) (2009). *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives. Espace et territoires*. Rennes.
Virgilio, B. (2010). « L'epistola reale dal santuario di Sinuri presso Mylasa in Caria, sulla base dei calchi del Fonds Louis Robert della Académie des Inscriptions et Belles Lettres ». Bussi, Foraboschi 2010, 55-108.
Wehrli, C. (1968). *Antigone et Démétrios*. Genève.
Williamson, C. (2016). « A Carian Shrine in a Hellenising World : The Sanctuary of Sinuri, Near Mylasa ». Hoz, Sanchez Hernandez, Valero 2016, 75-99.

Williamson, C. (2021). *Urban Rituals in Sacred Landscapes in Hellenistic Asia Minor*. Leiden ; Boston. Religions in the Graeco-Roman World 196. https://doi.org/10.1163/9789004461277.

Winter, E. (1996). *Staatliche Baupolitik und Baufürsorge in den römischen Provinzen des kaiserzeitlichen Kleinasien*. Bonn. Asia Minor Studien 20.

Wörrle, M. (2003). « Inschriften von Herakleia am Latmos III. Der Synoikismos der Latmoi mit den Pidaseis ». *Chiron*, 33, 121-43.

Wörrle, M. ; Zanker, P. (Hrsgg) (1995). *Stadtbild und Bürgerbild im Hellenismus. Kolloquium* (München, 24. bis 26. Juni 1993). München.

Yaman, A. (2022). « Fieldwork at Phoenix 2021 ». *AST*, 38, 1, 105-25.

Yaman, A. ; Konuk, K. ; Doğan, Ü.T. ; Sitz, A.M. ; Yeşil, M. ; Alikaya, İ. ; Taki, D. ; Güçlü, A. ; Dinç, A. ; Okyay, Z. ; Özaydın, A. ; Konuk, T. ; Aydemir, M.S. (2022). « Preliminary Report on the 2021 Fieldwork at Phoenix ». *Anatolia Antiqua*, 22, 187-203. https://doi.org/10.4000/12dcx.

Yaman, A. ; Konuk, K. ; Sitz, A.M. ; Alikaya, İ. ; Taki, D. ; Çakan, R. ; Aydemir, M.S. (2023). « Fieldwork at Phoenix 2022 ». *AST*, 39, 1, 185-98.

Zimmermann, K. ; A. Güler ; Matthaei, A. (2015). « Die Chora von Pergamon : Forschungen im Kaikostal und in der antiken Stadt Atarneus ». Matthaei, Zimmermann 2015, 193-236.